

Programme des Nations Unies pour le Développement

PROJET DE COLLECTE ET DESTRUCTION D'ARMES

POUR LE DEVELOPPEMENT PHASE2

(PCAD II)

REPUBLIQUE DU CONGO

MISSION D'EVALUATION FINALE

Rapport provisoire

(10 juin au 9 Juillet 2011)

PCAD II/ Projet n° : 00052911

PTA/Project n° : 00072196

Financement : Japon et UNDP

Harouna DAN MALAM : Consultant International

Juin-Juillet 2011

Remerciements

La mission d'évaluation finale du Projet de Collecte et Destruction d'Armes pour le Développement phase 2 (PCADII) s'est déroulée du 10 juin au 9 Juillet 2011. Durant son séjour, la mission a eu le privilège de s'entretenir avec des responsables du PNUD, du HCREC, du PNDDR, de l'Etat Major Général des Forces Armées Congolaises, des personnes ressources et des bénéficiaires du projet.

La mission remercie très sincèrement toutes les personnes rencontrées, autorités, experts, spécialistes et bénéficiaires, pour leur accueil, leur disponibilité, leur collaboration et leur appui ; Qu'elles trouvent ici, l'expression de notre gratitude et notre profonde reconnaissance.

En particulier, qu'il nous soit permis de remercier du fond de cœur:

- Monsieur Lamine Manneh, Représentant Résident du PNUD, pour sa disponibilité et son soutien ;
- Monsieur Jeremias Blaser, Représentant Résident Adjoint, pour le suivi, l'appui, la facilitation et la franche collaboration ;
- Monsieur Guy Saizonou, Coordonnateur du projet PRESJAR et point focal de la mission, pour l'accueil et l'hébergement, l'appui administratif et logistique ;
- Madame Luisa Dologuele, Responsable CEDAP, pour la disponibilité et l'appui administratif et logistique;
- Monsieur Cyrille Poro, PRAEBASE, facilitateur de la mission, pour sa totale disponibilité, son implication, son dévouement et sa franche collaboration ;
- Tous les anciens experts du projet, logisticien, facilitateurs, responsables points de collecte, responsables du volet communautaire qui, travaillant actuellement pour d'autres institutions, ont bien voulu s'entretenir avec la mission. Qu'ils trouvent ici, le témoignage de notre reconnaissance pour la disponibilité et la franche collaboration.

REMERCIEMENTS	2
I. INTRODUCTION	11
II. RESUME DE LA MISSION.....	11
2.1 Objectifs de la mission	11
2.2. Questions à étudier.....	11
2.3. Méthodologie utilisée	12
2.3.1. La revue documentaire	12
2.3.2. Les entretiens avec les principaux intervenants.....	12
2.3.3. Les visites de terrain.....	12
2.3.4. Analyse des données	12
2.3.5. Rapportage	12
III. CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET	13
3.1 Contexte du projet.....	13
3.2. La Stratégie nationale	14
3.2.1. Consolider la Paix et la Sécurité.....	14
3.2.2. Le Cadre d'intervention du PNUD.....	14
IV. LA CONCEPTION DU PROJET.....	15
4.1 Objectifs du projet PCAD2	15
4.1.1. Objectif général :.....	15
4.1.2. Objectifs Spécifiques.....	15
4.2. Résultats attendus du projet.....	15
4.3. La zone d'intervention du projet	15
4.4. La pertinence du projet	15
4.4.1. Par rapport aux priorités nationales de développement	15
4.4.2. Par rapport à la promotion d'un environnement propice au développement humain durable	16
4.4.3. Par rapport aux groupes cibles	17
V. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	17
5.1. La stratégie du projet.....	17
5.2. La gestion du projet	18
5.2.1. Les arrangements institutionnels de mise en œuvre	19
5.2.2. Le Comité Départemental de Sélection de Projets (CDS).....	20
5.2.3. La mise en œuvre opérationnelle du PCAD2	20
5.2.4. Acquisition des matériels et équipements de contrepartie.....	2423
5.2.5. Le Suivi et Evaluation	25
5.2.6. L'Exécution financière	26
5.2.7. Ressources Humaines.....	2726

5.2.8. Ressources Matérielles	2726
-------------------------------------	------

VI. PRINCIPALES REALISATIONS DU PROJET..... 27

6.1. Groupe cible/bénéficiaires	27
--	-----------

6.2. Les Réalisations du projet	2827
--	-------------

6.2.1. Résultats de collecte d'armes	28
--	----

6.2.2. Résultat de réintégration d'ex combattants.....	29
--	----

6.2.3. Renforcement de capacité de l'Armée.....	3029
---	------

6.2.4. Les question transversales	3029
---	------

6.2.5. Le partenariat.....	3234
----------------------------	------

VII. EFFETS ET IMPACTS DU PROJET3432

7.1. Effet sur le plan sécuritaire	3433
---	-------------

7.2. Effet sur le plan économique et social	3433
--	-------------

7.3. Effet sur l'amélioration de la gestion des ALPC	3635
---	-------------

VIII. LES ENSEIGNEMENTS TIRES3635

8.1. En matière de sensibilisation	3735
---	-------------

8.2. En matière de collecte, de stockage, de transport et de destruction d'armes.....	3736
--	-------------

8.3. En matière de renforcement de capacité des Forces Publiques	3736
---	-------------

8.4. En matière d'appui en équipement et matériel de contrepartie.....	3736
---	-------------

8.4. En matière d'appui à la réintégration socio économique à travers des microprojets	3837
---	-------------

8.6. En matière de développement communautaire	3837
---	-------------

8.7. En matière du Genre/VIHSDA/Environnement et DH	3837
--	-------------

8.8. En matière d'appropriation nationale.....	3837
---	-------------

8.9. En matière de pérennisation des interventions.....	3937
--	-------------

8.10. En matière de partenariat	3938
--	-------------

IX. LES AXES D'ORIENTATION POSSIBLES PROPOSES3938

9.1. La Sensibilisation/Consolidation de la paix dans le Pool	3938
--	-------------

9.2. Désarmement/Collecte d'armes	4038
--	-------------

9.3. Réintégration socio économique des ex combattants dans le Pool	4139
--	-------------

9.4. Partenariat/Renforcement des capacités techniques et institutionnelles.....	4140
---	-------------

9.5. La reconstruction communautaire	4240
---	-------------

9.6. La promotion d'activités génératrices de revenus en appui à la consolidation durable de la paix et à l'autonomisation des jeunes.	4241
9.7. Pérennisation/Appropriation	4241
9.8. Les questions transversales	4241
X. CONCLUSION.....	4241
XI. ANNEXES DU RAPPORT	4341

Liste des acronymes et abréviations

AGR : Activité Génératrice de revenu

BCPR : Bureau pour la Prévention de Crises et le Relèvement

BDD : Base de données

CPAP : Pan d'Action du Programme de Pays

CPD : Programme de Pays

CP : Comité de Pilotage

CTP : Conseiller Technique Principal

CDS : Comité Départemental de Sélection des projets

DDR : Désarmement-Démobilisation -Réintégration

DEX: Direct Exécution

DIM: Direct Implementation

FCFA: Franc de la Compagnie Française Africaine

GCD: Groupement Communautaire de Développement

HCREC: Haut Commissariat à la Réinsertion des Ex-Combattants

IDDR: Integrated Disarmament Demobilisation and Reintegration Standard

IEC: Information Education Communication

NEX: National Execution

NIM: National Implementation

ONG: Organisation Nationale de Développement

OCB; Organisation Communautaire de Base

PRESJAR: Projet de Réinsertion Economique et Sociale des Jeunes à Risque (PRESJAR)

PCAD : Projet de Collecte d'Armes pour le Développement

PRAEBASE: Projet d'Appui à l'Education de Base (PRAEBASE)

PAPSEC : Projet d'Assistance Préparatoire à la Sécurité Humaine

PTA : Pan de Travail Annuel

Document de synthèse

Contexte-Historique –Présentation du Projet

En appui à la mise en œuvre du plan National de DDR (PNDDR) adopté par le Gouvernement Congolais en Mars 2005, notamment dans sa composante « Désarmement », le PNUD a exécuté un projet de Collecte et de destruction d'armes pour le développement (PCAD) d'abord de 2005 à 2007 pour la première phase et de 2007 à 2009 pour la seconde phase. L'objectif visé était d'améliorer la sécurité des congolais et permettre la réinsertion économique et la réintégration sociale des ex-combattants et groupes vulnérables pour garantir un développement durable en République du Congo. De façon spécifique, le PCAD2 visait les résultats suivants :

- ✓ Environ (i) 3000 armes;(ii) 3000 explosifs; ((iii) 60.000 munitions gros calibre et (iv) 1000000 cartouches sont collectées et détruites
- ✓ Environ 80 projets sont financés et mis en œuvre et des ateliers sur l'encadrement des initiatives locales de promotion socio-économique sont organisés.
- ✓ Les capacités du gouvernement de la République du Congo dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC sont renforcées à travers notamment (i) la réhabilitation et l'équipement de 6 armureries, (ii) l'organisation des ateliers de renforcement des capacités sur la gestion des armureries et le contrôle des ALPC dans les zones militaires de défense; (iii) l'organisation d'un séminaire avec le parlement sur la mise à jour et l'application de la législation en matière de politique nationale de contrôle et de gestion des ALPC.

Pour ce faire le projet a ciblé les zones les plus concernées par les questions de la prolifération des ALPC du fait des conflits armés. Il s'agit des départements de Niari, Bouenza, Lekoumou, Pool, Cuvette centrale et Brazzaville.

Pour le cas du département de Pool, un Plan de Travail Annuel (PTA) séparé a été approuvé et financé sur fonds BCPR. Il visait la collecte et la destruction de 250 armes légères, la réalisation de 60 projets, la sécurisation de 2 armureries (Kinkala et Mindouli) et la formation de 30 armuriers.

Dans son approche, en contrepartie des armes et munitions remises, le projet a opté pour la remise de kit, évitant le rachat en espèces. Ainsi l'ex combattant reçoit du projet, divers articles notamment les des matériaux de construction, du matériel, de l'outillage de son choix d'une valeur équivalente à l'apport calculé en point valeur.

Dans sa stratégie de promotion d'activités économiques et de développement, le projet a financé de micro projets aux ex combattants. Le choix du microprojet repose non seulement sur l'aspiration de l'ex combattant mais aussi et surtout sur sa capacité technique à exercer l'activité choisie.

Au terme de deux ans d'activités le projet a collecté et détruit 1441 armes légères et de petit calibre, 6538 explosifs et 139 181 cartouches.

En appui à la réinsertion socio économique, 878 ex-combattants ont bénéficié d'articles divers permettant de renforcer leurs activités et d'améliorer leurs conditions de vie. En outre, 75 microprojets ont été financés dont 30 à Brazzaville, 22 dans le pool,14 à Dolisie, 9 à Owando. Les différents secteurs d'activités sont essentiellement l'agropastoral, le commerce d'articles divers, la prestation des services. Ces projets ont facilité la réintégration socio économique de 241 ex combattants dont 136 à Brazzaville, 44 à Dolisie, 34 à Owando et 27 à Kinkala.

En matière de renforcement de capacité du gouvernement, la prolifération illicite des armes trouvant aussi sa justification dans la circulation des armes subtilisées dans les casernes militaires, le PCADII a

procédé à l'amélioration du cadre sécuritaire des structures étatiques de dépôt d'armes. Dans ce cadre, le projet a réhabilité trois (3) magasins d'armes pour les Zones Militaires de Défense de Dolisie, de Owando et de Brazzaville. Le système de sécurité a été renforcé et les outils de gestion des armureries ont été également améliorés. Un ensemble d'équipements composé des râteliers, des caissettes, des armoires et de l'outil informatique (ordinateurs, imprimantes doté d'un scanner et d'une photocopieuse) ont été fournis.

En matière de renforcement de capacité du personnel, le Projet a, en collaboration avec le Ministère de la défense nationale, organisé une série de formation sur la sécurisation des armes et la gestion des armureries. Au total 106 cadres (officiers et sous officiers des forces armées congolaises, de la police et de la gendarmerie) répartis dans tout le Pays, ont été bénéficiaires.

Objectifs –champs et portée de l'évaluation,

Conformément aux termes de référence, l'évaluation a pour objectifs de :

- ✓ Mesurer et évaluer les résultats obtenus à la lumière des objectifs du projet ;
- ✓ Extraire les leçons apprises et les meilleures pratiques du projet et, sur cette base, faire des recommandations au PNUD et au Haut-commissariat à la Réinsertion des ex-Combattants sur les questions de désarmement ;
- ✓ Sur la base des conclusions de l'évaluation, identifier les axes stratégiques d'interventions du PNUD sur les questions des ALPC en République du Congo.
- ✓ Produire un rapport destiné au PNUD et aux membres du comité de pilotage ainsi qu'à d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux jugés pertinents.

Questions à étudier : la mission devra répondre aux questions ci-dessous:

- Quelles sont les principales réalisations du projet par rapport à ses objectifs ?
- Quelles leçons (positives ou négatives) peut-on tirer de l'expérience du projet ?
- Quelle est l'opinion du groupe cible sur le projet ?
- Quelle est le niveau de prise en compte des questions transversales: Genre, environnement, VIH Sida, Droits humains ?
- Quels ont été les liens et influences des interventions du projet sur le terrain et les politiques de sécurités promulguées par le niveau du Gouvernement ?

Le projet sera évalué sur la base des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de viabilité.

Méthodologie utilisée

La collecte des données quantitatives et qualitatives s'est faite essentiellement à partir de la revue documentaire, les entretiens avec les divers intervenants et bénéficiaires du projet, les témoignages, les visites de terrain et l'analyse des données.

Synthèse des principales déductions, conclusions et recommandations.

Au total une vingtaine de recommandations ont été faites au Bureau du PNUD et au Gouvernement, en vue d'améliorer la conception du projet, la performance de la gestion, la viabilité des résultats et l'impact sur le Développement Humain durable (voir annexe B sur le résumé des recommandations).

Les sept (7) recommandations principales ont porté sur les points suivants :

1. Pour répondre aux insuffisances de conception constatées dans le document du projet, le Bureau du PNUD doit se conformer au format standard d'élaboration des projets et programmes du POPP; Les objectifs, les produits et les indicateurs doivent être clairement définis afin de faciliter la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet. Aussi, conformément à son mandat, le Bureau doit systématiser, la prise en compte des questions transversales liées au Genre, au VIH/SIDA, à l'Environnement et au Droit de l'Homme.
2. Pour être en règle avec les procédures du PNUD, le Bureau et particulièrement le DRRP doit s'assurer de l'existence de l'autorisation du siège pour toute exécution selon la modalité (DEX/DIM) et veiller à son renouvellement chaque année. En cas d'exécution selon la modalité NEX, le PNUD doit se conformer aux exigences de cette modalité en assurant un transfert effectif de responsabilité de la gestion administrative et financière des ressources du projet.
3. Le Comité de Pilotage étant l'instance suprême de pilotage, de coordination et d'évaluation du projet, le Bureau du PNUD et le Gouvernement doivent veiller à la tenue régulière de ses sessions, en impliquant les donateurs. Aussi les visites conjointes d'évaluations doivent être conduites pour améliorer la gouvernance du projet. Aussi, le PNUD doit encourager le Gouvernement à systématiser l'approbation des projets communautaires financés par les partenaires au Développement. Cela renforce la capacité du Gouvernement dans la coordination des partenaires au développement et participe de l'application des principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.
4. Le processus de collecte et de destruction d'armes a été bien conduit et documenté. Pour servir de modèle à l'usage des praticiens et contribuer à enrichir la communauté des pratiques, le PNUD doit appuyer le Gouvernement à élaborer un manuel de sensibilisation et de désarmement. Outre le processus et les supports opérationnels, le manuel doit décrire les principaux acteurs impliqués avec le rôle et la responsabilité de chacun, les groupes cibles visés, les critères d'accès, les suretés et garanties reconnues par la loi (amnistie) et les limites de cette loi, ce qui se passe après la période d'amnistie etc... Le PNUD doit également appuyer le gouvernement à vulgariser le manuel avec l'appui de la société civile, les OCB et le réseau national de lutte contre la prolifération des ALPC. Pour le cas particulier du Pool, la consolidation de la paix passe par l'implication inclusive de tous les acteurs. Pour y arriver, le Gouvernement doit, avec l'appui du PNUD et des autres partenaires, organiser un « Forum sur la Paix, la Sécurité et le Développement du POOL ». A cet effet, l'implication totale du Pasteur sur le terrain doit être recherchée;
5. Pour la réintégration d'ex combattants, bien que le processus était bien documenté et reposait sur une intention d'impact immédiat et durable pour l'ex combattant, on ne peut pas bâtir un modèle de réintégration basé sur des kits de contrepartie. Le Bureau du PNUD doit plutôt s'orienter vers l'option de microprojets, plus viables. Aussi, le rôle du PNUD étant de renforcer les capacités des acteurs et promouvoir l'appropriation nationale, le PNUD doit désormais privilégier le recours aux ONG de réalisation, se réservant le rôle d'encadrement, de suivi et d'assurance qualité. Etant donné que la réussite d'un projet de réintégration durable repose principalement sur la qualité de l'encadrement, le Bureau du PNUD doit appuyer le Gouvernement à élaborer un manuel servant de cadre opérationnel de réintégration. Ce document définira les différents services d'appui à la réintégration (formation à l'éducation civique, formation en gestion et formation au métier choisi) et le cas échéant les modules ainsi que les outils opérationnels de mise en œuvre et de suivi de chaque module.
6. Le Bureau doit veiller à la mise en place d'un bon système de suivi et évaluation des activités mises en œuvre. Pour mieux assurer la fonction d'assurance qualité, il est important que la fonction de suivi soit rattachée au Programme. Le cas échéant, chaque projet doit assurer le suivi

et le contrôle des activités réalisées par les agences de réalisations (ONG-Entreprises, OCB, CGDC...). Au-delà du projet, le PNUD doit encourager la mise en place des mécanismes de suivi conjoint impliquant le service technique de l'administration publique concerné par le projet et les représentants des communautés ciblées. Aussi, le PNUD doit veiller à la mise en place d'une Base de Données fiables des projets exécutés.

7. Le PNUD doit encourager les projets en cours d'exécution et futures, à développer des synergies et de complémentarités d'actions sur le terrain. Aussi dans la mesure du possible, les synergies doivent être recherchées dans les interventions des agences du système des Nations Unies. Mieux, pour imprimer davantage d'impacts, le PNUD doit encourager la développement d'initiatives conjointes entre plusieurs agences et rendre ainsi visible le concept de « ONE UN » ;
Dans ce contexte de crise et de rareté de ressources et face à des enjeux et défis multiformes, le PNUD doit placer la question de la mobilisation de ressources au cœur de ses priorités. Dès lors, la diversification et le renforcement du partenariat financier s'impose. Pour ce faire, le Bureau doit recruter un expert en mobilisation de ressources.

I. INTRODUCTION

La mission d'évaluation finale du Projet de Collecte et Destruction d'Armes pour le Développement phase 2 (PCADII) s'est déroulée du 10 juin au 9 Juillet 2011. Il a été initialement prévu le recrutement d'un consultant national pour une période de 15 jours. Finalement la mission s'est déroulée avec le seul consultant international.

Pour faciliter le déroulement de la mission, le Bureau a désigné un point focal pour toutes les questions administratives et logistiques et un facilitateur comme personne ressource et guide pour les visites de terrain. Ces visites se sont déroulées à Brazzaville, Dolisie et Kinkala. Le déplacement de Kinkala a coïncidé avec le lancement officiel par le HCREC de la troisième phase de désarmement volontaire dans le Pool.

Le projet étant clôturé depuis fin 2009, l'absence d'interlocuteur bien renseigné sur place et d'un système rigoureux de classement et d'archivage des documents a pesé sur le bon déroulement. C'est ainsi que jusqu'à la fin de l'évaluation, le consultant n'a pas réussi à obtenir certains documents demandés et certaines rencontres n'ont pas non plus été réalisées.

Le rapport fait une analyse de la mise en œuvre du projet et de ses principaux résultats, son potentiel et sa durabilité. Il passe en revue les principales contraintes et difficultés rencontrées et met en évidence les facteurs qui ont eu une incidence positive et négative. Le rapport tire les principaux enseignements dignes d'intérêt et fait des recommandations aux décideurs en vue d'améliorer les performances dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets futures

II. RESUME DE LA MISSION

2.1 Objectifs de la mission

Conformément aux termes de référence, l'évaluation a pour objectifs de :

- ✓ Mesurer et évaluer les résultats obtenus à la lumière des objectifs du projet ;
- ✓ Extraire les leçons apprises et les meilleures pratiques du projet et, sur cette base, faire des recommandations au PNUD et au Haut-Commissariat à la Réinsertion des ex-Combattants sur les questions de désarmement ;
- ✓ Sur la base des conclusions de l'évaluation, identifier les axes stratégiques d'interventions du PNUD sur les questions des ALPC en République du Congo.
- ✓ Produire un rapport destiné au PNUD et aux membres du comité de pilotage ainsi qu'à d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux jugés pertinents.

2.2. Questions à étudier

Conformément aux termes de références, la mission devra répondre aux questions ci-dessous:

- Quelles sont les principales réalisations du projet par rapport à ses objectifs ?
- Quelles leçons (positives ou négatives) peut-on tirer de l'expérience du projet ?
- Quelle est l'opinion du groupe cible sur le projet ?

Quelle est le niveau de prise en compte des questions transversales: Genre, environnement, VIH Sida, Droits humains ?
Quels ont été les liens et influences des interventions du projet sur le terrain et les politiques de sécurités promulguées par le niveau du Gouvernement ?

Le projet sera évalué sur la base des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de viabilité.

2.3. Méthodologie utilisée

La collecte des données quantitatives et qualitatives s'est faite essentiellement à partir de la revue documentaire, les entretiens avec les divers intervenants et bénéficiaires du projet, les témoignages, les visites de terrain et l'analyse des données.

2.3.1. La revue documentaire

Le Consultant s'est imprégné de la documentation appropriée rendue disponible. La revue documentaire a permis de valoriser l'information existante. L'exploitation d'autres documents de source secondaire notamment les études sectorielles et thématiques ont permis de combler le déficit d'informations.

2.3.2. Les entretiens avec les principaux intervenants

L'étude a privilégié une démarche participative basée sur la conduite d'entretien direct avec les différents acteurs notamment les groupes cibles bénéficiaires, les anciens agents du projet (facilitateurs, responsables des points de collecte, responsables du volet communautaire, logisticien), les institutions en charge du projet (HCREC, PNUD, Etat-Major Général des Forces Armées, coordination du PNDDR) et les communautés (Comité Départemental de sélection des projets).

2.3.3. Les visites de terrain

Le consultant a visité quelques réalisations du projet sur le terrain à Brazzaville, Kinkala, Dolisie, Nkayi et Sibiti. Ces visites ont été l'occasion de vérifier, sur l'échantillon d'étude retenu, quel sont les microprojets encore en activité et qui constituent une source d'occupation et de revenus pour les bénéficiaires. Ces visites ont également permis de voir les magasins d'armes et les soutes à munitions construits et/ou réhabilités et le système de sécurité mis en place.

2.3.4. Analyse des données

Une analyse quantitative et qualitative des données récoltées qui permettra de mettre en évidence les forces et faiblesses du PCAD2, les opportunités et les risques en terme de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité.

2.3.5. Rapportage

Tout au long de l'exercice, à l'absence du consultant national, le consultant international a travaillé avec l'appui du facilitateur désigné par le bureau et en contact régulier avec le point focal.

Au terme de la rencontre avec le représentant résident adjoint, une seconde rencontre a été prévue 10 jours après le début de la consultation. Cette rencontre a permis de faire le point sur le déroulement de la mission et partager avec le bureau, les premières constatations et les impressions du consultant.

Conformément aux termes de référence de la consultation, une séance de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation a été organisée à l'endroit du staff du PNUD. Cela a permis de recueillir à chaud les premières réactions du Bureau.

III. CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET

3.1 Contexte du projet

Situé en Afrique Centrale, le Congo couvre une superficie d'environ 342.000 km². Il s'étend du nord au sud sur 1.200 km et d'Est à l'Ouest sur près de 400 km. Il est limité au Nord par la République Centrafricaine et le Cameroun, au Sud par l'Angola et la République Démocratique du Congo, au Sud-ouest par l'Océan Atlantique, à l'Est par le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui et à l'Ouest par le Gabon. A cheval sur l'Equateur, le Congo est recouvert à 60% par la forêt dense. La République du Congo est divisée en douze Départements : Kouilou, Niari, Bouenza, Lekoumou, Pool, Plateaux, Cuvette centrale, Cuvette ouest, Sangha, Likouala, Brazzaville et Pointe-noire.

La population est estimée à 3.695.579 habitants avec 55% des jeunes de moins de 20 ans, un taux d'urbanisation de 58 % et 51.7 % des femmes. L'espérance de vie à la naissance est de 51.9%.

L'économie congolaise repose essentiellement sur la production du pétrole et l'exploitation du bois. Outre ces deux ressources, le Congo regorge d'autres ressources telles que la potasse, le fer, le diamant, l'or, le calcaire, etc. Le produit intérieur brut du Congo par habitant est de 1 484 \$ dollars en 2009. Le taux de croissance est de 9 pour cent. La contribution des secteurs au PIB est de: secteur primaire 4.5% secteur secondaire 73.7% dont 63.3% pour le pétrole, secteur tertiaire 21.8%. La situation de l'emploi se caractérise par un fort taux de chômage des jeunes estimé à 40% alors que le taux de chômage général est de 19.4%. L'économie enregistre une prédominance du secteur informel qui offre des emplois précaires avec 10 000 unités contre 2100 entreprises dans le secteur formel. Par ailleurs, le niveau élevé des inégalités ne permet pas de s'attendre à une réduction rapide de la pauvreté, même avec une croissance élevée. Selon diverses projections, il faudrait des taux de croissance avoisinant les 8 % par an pour réduire de moitié la pauvreté au Congo d'ici 2015. La pauvreté touche davantage les femmes ainsi que le milieu rural et semi urbain.

Les conditions de vie des populations congolaises ne sont pas à la mesure des ressources dont le pays dispose. Selon le RMDH 2007/2008, le pays occupe le 139ème rang sur 177 avec un IDH de 0,548, contre 0,520 (140ème rang sur 177) en 2006.

Au plan politique, le pays poursuit depuis 2002 la consolidation de la paix et de la sécurité retrouvées, ainsi que la remise sur les rails du processus démocratique interrompu par les conflits des années 90. C'est ainsi que les élections législatives, couvrant l'ensemble du territoire national, y compris le Département du Pool, et avec la participation de tous les partis politiques, ont été organisées en 2007. La 2ème élection présidentielle dans le cadre de la Constitution de 2002 a eu lieu en 2009. Depuis 2002, les acteurs nationaux œuvrent pour une vie politique apaisée et ces efforts méritent d'être poursuivis et consolidés.

Telles que définies dans le DSRP, les priorités nationales reposent sur: i) la consolidation de la paix, de la sécurité et l'amélioration de la gouvernance ; ii) la promotion de la croissance et de la stabilité macroéconomique; iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ; iv) l'amélioration de l'environnement local ; et v) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.

3.2. La Stratégie nationale

3.2.1. Consolider la Paix et la Sécurité

Dans les régions en conflit ou post-conflit, la prolifération des armes légères et de petits calibres constituent souvent une entrave pour le rétablissement de la paix et un obstacle au développement durable. La présence de ces armes a des conséquences de plusieurs ordres, notamment : i) l'augmentation de la criminalité et de la violence arbitraire ; ii) la militarisation de la société favorisant le recours à la violence pour régler les conflits ; iii) l'augmentation du taux de mortalité lié aux armes et à la violence armée ayant pour cible à la fois les personnes et les biens ; la réduction à l'accès de l'aide humanitaire et au développement du fait de la prévalence de l'insécurité ; iv) la fragilisation de la cohésion sociale et la désintégration des liens traditionnels et des collectivités ; v) l'alimentation de l'instabilité régionale ; vi) le braconnage et la destruction de l'environnement.

Dès lors une des priorités du Gouvernement reste la consolidation de la paix, le retour de la confiance, la sécurisation des personnes et des biens et la création des conditions permettant la relance économique et le développement durable. A cet effet, pour accompagner le Gouvernement dans ses efforts, les partenaires au développement ont appuyé la formulation et la mise en œuvre de projets et programmes (PNDDR) pour assurer notamment, la collecte des armes et favoriser la réinsertion socio-économique des ex-combattants et de différents groupes vulnérables victimes des conflits armés. Le PNUD a été chargé de la mise en œuvre du Projet pilote de Collecte des Armes pour le Développement (PCAD), contribuant ainsi à la mise en œuvre du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex combattants (PNDDR).

Le PCAD II s'inscrit dans cette dynamique et vise à contribuer au renforcement du processus de paix, à la stabilité politique, à la réconciliation nationale, à la reconstruction sociale et économique du pays, à la sécurité nationale et partant de la sous région. Pour ce faire, il poursuit les actions de la phase pilote qui, outre Brazzaville et le Pool, couvrent aussi les départements de la Bouenza, la Lékoumou, le Niari et les Plateaux.

3.2.2. Le Cadre d'intervention du PNUD

Depuis la signature des accords de paix en 1999, le PNUD a été aux côtés du Gouvernement dans ses efforts de restauration de la paix et la création des conditions favorable à la relance socio économique : Ainsi depuis 2000, plusieurs initiatives ont été développées et mises en œuvre à cet effet :

- ✓ un projet de réinsertion des ex-miliciens et de ramassage des armes légères mis en œuvre en collaboration avec l'OIM (juillet 2000). Environ 11.000 armes et munitions ont été collectées et détruites et 8.000 ex-miliciens ont bénéficié d'une assistance pour leur réinsertion socio-économique avec un budget de 4.037.000 de dollars ;
- ✓ Projet de ramassage volontaire et de destruction des armes, de rapatriement et de réinsertion en RDC des ex-combattants via des micro-projets générateurs de revenus (décembre 2002). Ce projet vise les ex-combattants de la RDC résidants en RC.
- ✓ Projet d'urgence, de relance et d'appui aux communautés (PURAC) ;
- ✓ projet d'appui à l'éducation de base (PRAEBASE) ;
- ✓ projet de réinsertion économique et sociale des Jeunes à risque (PRESJAR)
- ✓ Projet de collecte des armes pour le développement (PCAD)
- ✓ Projet de l'intégration des jeunes filles-mères, épouses et/ou compagnes des ex-combattants.

IV. LA CONCEPTION DU PROJET

4.1 Objectifs du projet PCAD2

4.1.1. Objectif général :

Améliorer la sécurité des congolais et permettre la réinsertion économique et la réintégration sociale des ex-combattants et groupes vulnérables pour garantir un développement durable en République du Congo.

4.1.2. Objectifs Spécifiques

- ✓ Collecter et détruire les armes légères de petit calibre détenues de manière illégale ;
- ✓ Promouvoir des activités économiques de développement pour la réinsertion des ex-combattants et l'amélioration des conditions de vie des populations;
- ✓ Renforcer les capacités du Gouvernement dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC.

4.2. Résultats attendus du projet

Les principaux résultats visés par le projet y inclus le PTA du Pool sont les suivants :

- a) *Environ (i) 3250 armes;(ii) 3000 explosifs; ((iii) 60.000 munitions gros calibre et (iv) 1000000 cartouches sont collectées et détruites*
- b) *Environ 140 projets (dont 60 PTA) sont financés et mis en œuvre et des ateliers sur l'encadrement des initiatives locales de promotion socio-économique sont organisés.*
- c) *Les capacités du gouvernement de la République du Congo dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC sont renforcées à travers notamment (i) la réhabilitation et l'équipement de 6 armureries, (ii) l'organisation des ateliers de renforcement des capacités sur la gestion des armureries et le contrôle des ALPC dans les zones militaires de défense; (iii) l'organisation d'un séminaire avec le parlement sur la mise à jour et l'application de la législation en matière de politique nationale de contrôle et de gestion des ALPC.*

4.3. La zone d'intervention du projet

Le PCAD2 a étendu ses opérations de collecte d'armes et de réinsertion d'ex combattants dans six (6) Départements administrés par Quatre Points de Collecte:

- ✓ Brazzaville pour le département de Brazzaville,
- ✓ Kinkala pour le département du Pool,
- ✓ Owando pour le département de la Cuvette Centrale,
- ✓ Dolisie pour les trois départements du Niari, de La Bouéza et de la Lékoumou

4.4. La pertinence du projet

4.4.1. Par rapport aux priorités nationales de développement

Le Projet constitue une contribution du PNUD à la mise en œuvre du PNDDR. Dans ses objectifs, Il est en conformité avec les priorités spécifiées dans le Programme Pays du Bureau du PNUD/Congo et

s'inscrit dans la politique et les priorités nationales définies par le gouvernement dans le DSRP 2008-2010 et le programme pays 2009-2013. En outre, le projet s'insère dans le cadre régional du Programme Multi-pays de Démobilisation et Réintégration (PMDR/MDRP).

Les divergences de vues et d'approches qui sont intervenues sur les stratégies de PCAD I et II entre le PNUD et le HCREC lors de la formulation et de l'approbation des documents de projet, auraient été une opportunité pour le Gouvernement et les principaux acteurs de s'accorder sur la nécessité et les orientations d'une révision du PNDDR pour l'adapter non seulement au contexte du moment, mais aussi et surtout aux exigences des donateurs et aux nouvelles pratiques en matière de désarmement et de ramassage d'armes.

Dans sa forme et son fond, le document de projet révèle les insuffisances de conception suivantes :

- ✓ Un manque de cadre de résultats et ressources, ce qui n'est pas conforme au canevas d'élaboration des projets PNUD;
- ✓ Un manque de définition des critères d'éligibilité des bénéficiaires : Le seul critère étant la remise d'arme, il est difficile, voir impossible de distinguer l'ex combattant d'un civil détenteur illégal d'arme. De même, les quatre opérations (projet OIM, PCADI et PCAD II, PNDDR) ayant touché les mêmes régions, comment savoir si le bénéficiaire n'a pas déjà été touché par les opérations précédentes.
- ✓ L'absence de définition du paquet d'appui à la réintégration par bénéficiaire. Outre la contrepartie qui constitue l'apport personnel du bénéficiaire, il n'existe pas de critère rigoureux pour déterminer le paquet d'appui. C'est ainsi que pour certains bénéficiaires, la subvention reçue ou le bonus représentait 50%, 100%, 200% en plus du montant de la contrepartie.
- ✓ Pour la réintégration, l'objectif est défini en terme de nombre de projets à financer au lieu du nombre des bénéficiaires à appuyer. Le projet ne fait pas cas du nombre des dépendants, ce qui restreint la portée de résultats ;
- ✓ Un manque de prise en compte des questions transversales liées au Genre, au VIH/SIDA, à l'environnement et au Droit de l'Homme.
- ✓ L'absence d'une définition d'un ancrage programmatique clair avec le PNDDR.

4.4.2. Par rapport à la promotion d'un environnement propice au développement humain durable

Sans la paix et la sécurité, aucun développement n'est possible. Dès lors la promotion d'un environnement propice au développement humain durable passe d'abord et avant tout par la pacification, la restauration de la sécurité garantissant la libre circulation des personnes et des biens, la protection juridique des investissements et la création d'un environnement incitatif à la promotion du secteur privé. Le PCADII, en ramassant les ALPC en circulation illégale, en accompagnant les ex miliciens dans leur réintégration socio économique, en revitalisant l'économie locale par le soutien aux initiatives d'AGR, en ressoudant le tissu social longtemps déchiré par des nombreuses années de guerre, en reconstruisant les infrastructures des services sociaux de base, participe à la promotion et la restauration d'un environnement propice au développement humain durable.

Pendant le déroulement de la mission d'évaluation, des nouvelles opérations de désarmement ont été planifiées et officiellement lancées par le HCREC pour le département du Pool. C'est dire qu'il en résultera de nouveaux besoins de réintégration. A cette occasion, le PNUD a exprimé haut et fort son engagement à soutenir les efforts de pacification dans le Pool.

Tous les partenaires institutionnels rencontrés par le consultant ont explicitement ou implicitement reconnu la totale pertinence du projet, même si des critiques ont été formulées quant à l'approche utilisée.

4.4.3. Par rapport aux communautés

Les communautés directement affectées par les effets négatifs de la présence des armes détenues illégalement ont salué cette initiative ainsi que les initiatives précédentes parce que porteuses d'espoir pour le rétablissement d'un environnement plus sécurisé. Les chefs de quartiers et les leaders d'opinions ont été impliqués dans l'organisation des campagnes de sensibilisation sur la collecte d'armes pour le développement. Le projet a prévu des nombreuses actions en faveur des communautés d'accueil des ex combattants pour faciliter l'accès aux services sociaux de base et la cohésion sociale à travers la construction/ réhabilitations d'infrastructures sociales et l'appui aux initiatives de promotion d'une paix durable. Le projet n'a pas pu rendre effectif ce dernier volet. A la lumière des entretiens conduits par la mission, le projet est jugé pertinent dans sa conception initiale d'appui aux communautés victimes de ces conflits armés.

4.4.4. Par rapport aux détenteurs illégaux d'armes

Les détenteurs illégaux d'armes qui ont choisi de les rendre volontairement, ont pu bénéficier des avantages ouverts par le projet allant de kits de contrepartie à la réalisation de microprojets d'AGR. Un peu plus de 1200 ex combattants ont participé à l'opération. Des entretiens que la mission a eus avec certains d'entre eux, l'initiative leur a donné l'opportunité de réintégrer la vie civile et de renouveler leur engagement citoyen à vivre en harmonie avec leur milieu. En dépit des divergences d'approche entre le HCREC et le projet, le PCAD II reste pertinent dans sa conception et sa capacité à désarmer et accompagner les ex miliciens.

A la lumière de ce qui précède, on peut conclure qu'en dépit des insuffisances de conception relevées et des divergences d'opinion sur l'approche du projet, le document du PCADII est jugé pertinent dans sa réponse et sa contribution à la restauration d'un climat de paix et de sécurité dans le pays.

Recommandation n°1

Le Bureau du PNUD doit se conformer au format standard d'élaboration des projets et programmes du POPP; Les objectifs, les produits et les indicateurs doivent être clairement définis afin de faciliter la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.

Commentaires du management

Le management prend note de cette recommandation pertinente et veillera à ce que la forme ainsi que la qualité des projets PNUD soit respecté.

V. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

5.1. La stratégie du projet

Le plan National de DDR (PNDDR) a été adopté par le Gouvernement Congolais en Mars 2005. Il comprend 5 composantes (i) Désarmement, (ii) Démobilisation/réinsertion, (iii) Enfants soldats /Mutilés de Guerre, (iv) Prévention/Réduction de conflit, (v) Reforme du secteur de sécurité. La gestion du Programme est confiée au HCREC.

La composante Désarmement a pour objectifs de (a) Améliorer le niveau de sécurité sur le territoire national, (b) enrayer la prolifération et le commerce illégal d'arme de guerre, (c) Promouvoir des activités économiques au profit de ceux qui remettront volontairement les armes comme alternatives aux moyens d'existences basés sur la violence.

La Banque Mondiale /MDRP ne finançant pas ce volet, le PNUD a été mandaté à appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de cette composante, d'abord à travers le PCAD I ensuite le PCAD2. Les axes stratégiques d'intervention du projet PCAD se focalisent sur :

- La réduction de l'insécurité induite par les armes en encourageant la remise volontaire des armes par leurs détenteurs par des incitations socio-économiques ;
- La promotion d'activités économiques et de développement qui constituent des alternatives aux moyens d'existences basés sur la violence.
- Le renforcement de capacité du Gouvernement de la République du Congo, principalement du HCREC pour gérer les questions d'insécurité dues aux armes individuelles détenues illégalement

Pour ce faire le projet a ciblé les zones les plus concernées par les questions de la prolifération des ALPC du fait des conflits armés.

Dans son approche, en contrepartie des armes et munitions remises, le projet a opté pour la remise de kit, évitant le rachat en espèces. Ainsi l'ex combattant reçoit du projet, des matériaux de construction, du matériel, de l'outillage de son choix d'une valeur équivalente à l'apport calculé en point valeur sur la base du tableau n° 1 à la page 21.

Dans sa stratégie de promotion d'activités économiques et de développement, le projet a financé de micro projets aux ex combattants. Le choix du microprojet repose non seulement sur l'aspiration de l'ex combattant mais aussi et surtout sur sa capacité technique à exercer l'activité choisie.

Dans sa stratégie d'appropriation et de pérennisation des interventions, le projet a mis en place un Comité de pilotage et recouru au CDS pour l'approbation et la validation des microprojets. Aussi, outre la formation, des actions ont été menées pour un renforcement du contrôle, de la sécurité et de la gestion de l'arsenal militaire.

5.2. La gestion du projet

Les activités du projet sont exécutées selon la modalité d'Exécution Directe (DEX), en raison de la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve le pays et qui n'offre pas des conditions idoines pour une exécution nationale (NEX) qui est le principe de référence. On peut noter cependant, que le PTA de collecte d'armes pour le développement dans le département du POOL, d'un montant de 150 000 USD financé par le BCPR, a été exécuté selon la modalité NEX.

Pour assurer la gestion quotidienne, la coordination et l'exécution du projet, une Unité de Gestion du Projet (UGP), dirigée par un chef de projet, a été mise en place par le PNUD. Le PNUD, à travers

l'UGP, est responsable de la gestion des ressources financières et matérielles allouées au projet, conformément aux statuts et règlements financiers et administratifs du PNUD.

Le Bureau du PNUD pour la Prévention des Crises et le Relèvement (BCPR) fournit l'assistance supplémentaire requise en matière de désarmement, de ramassage d'armes, de stockage et de destruction.

Il y a lieu de relever cependant que la modalité NEX observée dans le POOL, n'était pas dans le fond une exécution par la partie nationale, la gestion quotidienne, la coordination et l'exécution du projet étant conduites par la même Unité de Gestion du Projet (UGP et ce, conformément aux statuts et règlements financiers et administratifs du PNUD). Le seul changement a porté sur l'autorisation préalable de toute dépense par le HCREC avant l'exécution. Cette signature n'a pas véritablement consacré le transfert de responsabilité de la gestion des ressources financières et matérielles allouées au projet avec obligation de rendre compte au PNUD.

L'exécution d'un projet selon la modalité DEX, exige au préalable, une autorisation du siège, renouvelable chaque année après rapport d'exécution de l'année précédente. Tel n' a pas été le cas du PCAD II.

Recommandation n°2

- Le Bureau du PNUD et particulièrement le DRRP doit s'assurer de l'existence de l'autorisation du siège pour toute exécution selon la modalité (DEX/DIM) et veiller à son renouvellement chaque année.
- En cas d'exécution selon la modalité NEX, le PNUD doit se conformer aux exigences de cette modalité en assurant un transfert effectif de la responsabilité de gestion administrative et financière des ressources du projet.

Commentaires du management

La modalité NEX/NIM le PNUD peut assumer une variété de rôle. Dans le contexte du Congo le PNUD assume le rôle de « partie responsable » et exécute à la demande du gouvernement le recrutement, le paiement et autre service liés à la gestion de projet. Un transfert de responsabilité de gestion administrative et financière requiert a) l'accord du gouvernement et b) une évaluation des capacités de gestion financière de la contrepartie gouvernementale. En attendant que cette évaluation se fasse et que le gouvernement renforce ses capacités dans le domaine le PNUD se conforme au souhait du gouvernement et assume la gestion administrative, logistique et financière des projets.

5.2.1. Les arrangements institutionnels de mise en œuvre

Pour la gestion institutionnelle du projet, un comité de pilotage composé par les représentants du Ministère à la Présidence chargé de la Défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre, du Ministère de la Sécurité et de l'Ordre Public et du Ministère à la Présidence, chargé de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Solidarité, du HCREC, et du PNUD a été mis en place. Le cas échéant, les TDR prévoient aussi la participation des donateurs aux réunions du Comité prévues tous les six mois et la possibilité de dépêcher des missions conjointes d'évaluation sur le terrain.

Après la tenue des premières réunions du CP assorties de comptes rendus en bonne et due forme, le CP n'a pu tenir semestriellement les réunions prévues, conformément aux TDR. Il n'a pas non plus pu dépêcher des missions conjointes d'évaluation sur le terrain.

Le CP étant l'instance suprême de pilotage, de coordination et d'évaluation du projet, la tenue régulière de ses sessions aurait permis de mieux apprécier les résultats du projet sur le terrain, évaluer les contraintes et difficultés de parcours et, au besoin, prendre des mesures correctives.

Recommandation n°3

Le Comité de Pilotage étant l'instance suprême de pilotage, de coordination et d'évaluation du projet, le Bureau du PNUD et le Gouvernement doivent veiller à la tenue régulière de ses sessions, en impliquant les donateurs. Aussi les visites conjointes d'évaluations doivent être conduites pour améliorer la gouvernance du projet.

Commentaires du management

Le management prend note de cette recommandation pertinente et veillera à l'avenir à la tenue régulière des comités de pilotage. Il faut cependant noter que souvent des contraintes en provenance du gouvernement empêche une tenue régulière des dites réunion.

5.2.2. Le Comité Départemental de Sélection de Projets (CDS).

Les Comités Départementaux de Sélection des Projets sont mis en place dans chaque département par le PNDDR avec l'appui du HCREC et œuvrent à l'appréciation et à la sélection des projets sur la base des critères précis et préétablis. La composition des CDS est faite de façon à garantir la participation active des principaux acteurs de la vie communautaire aussi bien gouvernementaux que de la société civile. Pour le cas du PCAD2, le Comité est dirigé par le préfet du département ou son représentant. Le nombre et la régularité de ses sessions ne sont pas réglementés. Le CDSP est un outil d'approche participative et un excellent cadre intégrateur des principaux acteurs de la communauté. La composition, la mission et le fonctionnement du CDS sont clairement définis dans les TDR. Le CDSP apparaît dès lors, non seulement comme un gage de durabilité, mais aussi d'appropriation par les intervenants nationaux.

Recommandation n°4

Le PNUD doit encourager le Gouvernement à systématiser l'approbation des projets communautaires financés par les partenaires au Développement. Cela renforce la capacité du Gouvernement dans la coordination des partenaires au développement et participe de l'application des principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Commentaires du management

Le management prend note de cette recommandation pertinente. Dans l'éventualité d'un projet similaire au PCAD 2, le PNUD s'assurera que tout sera mis en œuvre pour s'assurer que le gouvernement puisse systématiser l'approbation des projets communautaires.

5.2.3. La mise en œuvre opérationnelle du PCAD2

Elle repose essentiellement sur les actions de sensibilisation, de collecte, de stockage et de destruction des armes, d'achat et de remise de contreparties, de financement de microprojet, de renforcement de capacité des forces publiques et de suivi.

5.2.3.1. Sensibilisation

Le PCAD2 a engagé des actions de sensibilisation et de mobilisation communautaires dans tous les départements couverts par le projet. Les autorités locales notamment les Maires d'arrondissements, chefs de quartiers, chefs de village, leaders d'opinion ont été sensibilisés. Outre Brazzaville, Dolisie, Nkayi, Sibiti, Owando ont été visités par l'équipe du projet. La sensibilisation de proximité s'est poursuivie avec les facilitateurs recrutés par le projet. Aussi, une campagne médiatique a été organisée dans tout le pays avec le concours des stations de télévisions et radios de la place. 1600 CD, 850 DVD et 1000 cassettes audio, intitulés « Désarmons nos cœurs » interprétées par les ambassadeurs de bonne volonté des Nations Unies (Passy, Jacob DESVARIEUX, Fally IPUPA) et d'éminents musiciens locaux exhortant à la paix et au dépôt volontaire des armes ont fait l'objet d'une distribution de masse dans les départements d'interventions du projet.

La mission a eu des témoignages confirmant l'effet de cette campagne de sensibilisation organisée par le projet sur le terrain. Toutefois sa portée fut limitée juste au démarrage du projet et son contenu n'a pas été formellement défini.

Pour être efficace, la sensibilisation doit revêtir un caractère transversal et prendre en charge toute la chaîne du processus : la collecte, le transport, le stockage et la destruction d'armes ; elle doit expliquer toutes les options ouvertes et le bénéfice attendu ainsi que les garanties de protection (loi d'amnistie). Elle doit inciter au pardon, à la réconciliation entre les ex combattants et leurs communautés, mais aussi entre les communautés. Elle doit sensibiliser et éduquer l'ex combattant et la communauté sur les questions du VIH/SIDA, la protection de l'environnement, le respect des droits humains, le droit et le devoir du citoyen. C'est pourquoi, pour induire le changement d'attitude, de comportement et l'état d'esprit attendus de l'ex-combattant, la sensibilisation doit être conduite de manière plus soutenue et selon le concept d'Information/ Education/Communication (IEC).

Recommandation n°5

Le PNUD doit encourager le développement d'activités IEC de manière soutenue pour promouvoir la culture de la paix et un comportement citoyen de bénéficiaires. Pour y arriver, le bureau doit appuyer l'élaboration et la vulgarisation d'un manuel préparé pour orienter et guider les acteurs.

Commentaires du management

5.2.3.2. La remise d'arme

La remise d'arme intervient après l'étape de sensibilisation et lorsque les détenteurs eurent exprimé leur intention de remise à travers une fiche d'intention de remise. Le lieu de remise est toujours choisi de commun accord avec l'ex combattant pour garantir la discrétion et parfois la volonté d'anonymat. La cession peut se faire de manière individuelle, groupée ou communautaire. Elle est alors documentée par une fiche de remise. L'ex combattant choisit la contre partie sur la base d'une liste standard de 60 articles prédéfinis dans le catalogue proposé (voir tableau n° xx en annexe). La valeur de la contrepartie remise en échange des armes et munitions collectées est calculée selon la grille ci-dessous. La valeur d'un point est d'environ 300 FCFA.

Tableau n°1: Nombre de points attribués à chaque type d'armes et munitions

	Armes et munitions	Valeur en point
Armes	1 lance roquette, mitrailleuse...	400
	1 fusil d'assaut (PMAK, SKS, UZIS...)	200
	1 Arme de poing	100
Munitions et explosifs	1 engin explosif (Grenade, roquette,	50
	1 munition gros calibres	10
	1 cartouche ou 1 système de mise à feu	0,10

La remise de la contre partie est immédiate si le matériel est disponible en stock ou bien différée lorsque le matériel de contre partie doit faire l'objet d'une commande. Dans ce dernier cas, l'ex-combattant est prévenu des délais d'attente approximatifs.

5.2.3.3. La sécurisation des armes et munitions :

Les armes collectées sont entreposées dans des containers ou des armureries mis à disposition dans les casernes par le Ministère de la Défense. Le lieu de stockage pourrait être différent du lieu de collecte. Dans ce cas, le PCAD2 fournit les moyens logistiques pour le transfert des armes et munitions. Un armurier et un artificier sont rattachés à chaque point de collecte. Ils ont la tâche de la manipulation, de la vérification et de la neutralisation des armes et munitions reçues. *Mais dans la pratique, l'équipe du projet procède elle-même à la collecte, au transport et au stockage des armes, sans l'appui prévu de l'armurier et de l'artificier et souvent sans formation.*

5.2.3.4. La Traçabilité et contrôle des armes et munitions:

Les armes et munitions reçues sont étiquetées, identifiées et liées à un porteur ou à un numéro. Les informations sont alors transférées au siège du projet pour être enregistrées dans la base de données qui est partagée avec le HCREC.

5.2.3.5. La Destruction des armes et munitions

Conformément aux accords signés avec les bailleurs et les différents partenaires, les armes et munitions collectées et stockées dans les différents magasins d'armes doivent être détruites et incinérées à l'occasion de cérémonies de destruction organisées par l'équipe du projet. A cet effet un accord de collaboration entre le Ministère de la Défense Nationale et le projet a été signé pour faciliter les opérations techniques de destruction. Dans le respect de cet accord, deux armuriers- artificiers ont été mis à la disposition du projet. Ainsi, les cadres officiers des Forces Armées ont géré l'activité de destruction des armes et des munitions. Le PNUD a mis à disposition, les moyens nécessaires et la logistique pour la réalisation de cette activité.

La consultation note que le processus de collecte, de transport, de stockage et de destruction d'armes et de munitions a été bien conduit et documenté. La collaboration avec le Ministère de la Défense Nationale a été exemplaire.

Recommandation n°6

Pour servir de modèle à l'usage des praticiens et contribuer à enrichir la communauté des pratiques, le PNUD doit appuyer le Gouvernement à élaborer un manuel de désarmement. Outre le processus et les supports opérationnels, le manuel doit décrire les principaux acteurs impliqués avec le rôle et la responsabilité de chacun, les groupes cibles visés, les critères d'accès, les suretés et garanties reconnues par la loi (amnistie) et les limites de cette loi, ce qui se passe après la période d'amnistie etc... Le PNUD doit également appuyer le gouvernement à vulgariser le manuel dans le cadre d'une opération de désarmement/collecte d'armes planifiées et mise en œuvre.

Commentaires du management

Le management prend note de cette recommandation pertinente mais souhaite toutefois soulever qu'il existe déjà un grand nombre de manuel dans ce domaine qu'il suffirait d'adapter au contexte congolais et que souvent ce n'est pas l'existence de document de référence qui fait défaut mais leur mise en œuvre.

5.2.3.6. La Remise de contrepartie

Option 1 : Processus de remise de contrepartie : Une fois la remise effective, les armes et munitions collectées sont évaluées en points. Le bénéficiaire peut alors faire son choix d'articles dans le catalogue proposé à cet effet. L'ex milicien reçoit le matériel de son choix pour une valeur proportionnelle à la quantité d'armes et munitions remises aux équipes du projet. La remise est documentée par *une fiche de remise*.

Les expériences passées du PCAD dans sa première et seconde phase ont révélé que la plupart des biens de contreparties sont immédiatement vendus par les bénéficiaires. Le rapport final de PCAD I estime à 56% le nombre des bénéficiaires qui ont vendu leurs kits de contrepartie après réception. Les effets attendus sur l'amélioration de l'habitat, les activités productives de biens et services sont donc à priori limités. Aussi, les ex combattants préférant garder la discrétion et l'anonymat, nombreux sont ceux qui s'étaient inscrits sous des faux noms et avec des fausses adresses, rendant du coup difficile, voir impossible l'évaluation de l'effet d'une telle mesure.

Recommandation n°7

Bien que le processus était bien documenté et reposait sur une intention d'impact immédiat et durable pour l'ex combattant, on ne peut pas bâtir un modèle de réintégration basé sur des kits de contrepartie. Le Bureau du PNUD doit plutôt s'orienter vers l'option de microprojets, plus viables.

Commentaires du management

Le management prend bonne note de cette recommandation pertinente et fera en sorte que tout effort futur de réintégration d'ex-combattant se basera sur des microprojets plutôt que sur des kits de contrepartie.

Option 2 : Processus de réalisation de microprojets : Le volet communautaire du PCAD a été prévu pour accompagner les ex-combattants désireux de se lancer dans la mise en œuvre des activités de réinsertion socio-économique, par le financement d'un microprojet ou d'activités génératrices de revenus (AGR).

La démarche a consisté à : (i) la sensibilisation et à l'identification des bénéficiaires, (ii) l'élaboration des fiches de projets, (iii) l'analyse de faisabilité, (iv) l'élaboration du microprojet, (v) l'approbation du microprojet par le CTP, (vi) la validation du microprojet au comité départemental de sélection, (vii) le financement du microprojet, (viii) la mise en œuvre et le suivi des activités.

Les microprojets ont été élaborés par le responsable du volet communautaire et mis en œuvre avec son appui. Connaissant la nature du groupe cible et le temps de réaction du projet par rapport à la demande exprimée, le staff a été soumis aux pressions de tous ordres et exposé aux risques d'agression. Aussi, dans leur contenu, les microprojets n'ont pas prévu de services d'appuis à la réintégration touchant la formation à l'éducation civique, la formation en gestion et la formation au métier choisi.

Option 3 : Projets communautaires : La composante communautaire répond à la volonté de consolidation de la paix à travers des activités à vocation communautaire, des activités de sensibilisation et d'éducation à la paix, des activités sportives et culturelles et l'organisation d'échanges intercommunautaires et l'amélioration de l'offre des services sociaux de base.

Dans la mise en œuvre, ce volet n'a pu être effectif. Un seul projet de construction de Dalot a été financé et les travaux n'ont pu aboutir par mauvaise gestion du fonds.

Du point de vue de la procédure, les projets communautaires suivent le même processus de traitement que les microprojets.

Recommandation n°8

Le rôle du PNUD étant de renforcer les capacités des acteurs et promouvoir l'appropriation nationale, le projet devrait privilégier le recours aux ONG de réalisation, se réservant le rôle d'encadrement, de suivi et d'assurance qualité. Aussi, la réussite d'un projet de réintégration durable étant principalement fonction de la qualité de l'encadrement, le Bureau du PNUD doit appuyer le Gouvernement à élaborer un manuel servant de cadre opérationnel de réintégration. Ce document définira les différents services d'appui à la réintégration (formation à l'éducation civique, formation en gestion et formation au métier choisi) et le cas échéant les modules ainsi que les outils opérationnels de mise en œuvre et de suivi de chaque module.

Commentaires du management

Le management prend note de cette recommandation mais précise que suite à la guerre civile que très peu pour ne pas dire aucune ONG n'existait qui aurait eu les capacités d'élaborer et/ou de mettre en œuvre des microprojets. A cela s'ajoute que la responsabilité fiduciaire du PNUD ne se prête pas à des transferts directs de fonds dans le contexte congolais. Concernant le manuel, il nous semble difficile de pouvoir élaborer un document suffisamment spécifique pour être utile sur un sujet aussi vaste que la réintégration.

5.2.4. Acquisition des matériels et équipements de contrepartie

Pour répondre aux besoins des ex combattants en matériels et équipements de contrepartie, le logisticien du projet dresse la liste et la quantité des biens demandés à partir des fiches de choix remplies par l'ex combattant. Il procède à un regroupement des biens par types d'articles et prépare les réquisitions. Les achats se font de la manière suivante selon le cas :

- ✓ Si le montant de biens est inférieur à 30 000 USD, le logisticien appuie le procurement à chercher 3 cotations ;
- ✓ Si le montant est supérieur 30 000 et inférieur à 100 000 USD, le procurement prépare un DAO publique soumis à l'approbation du CAP;
- ✓ Si le montant de l'offre est supérieur à 100 000 USD, le dossier dépasse la compétence du Bureau et doit requérir l'autorisation du siège ;
- ✓ Pour le cas de Dolisie et Owando, les articles sont souvent achetés par Brazzaville puis transportés jusqu'au point d'entrepôt. Aussi, lorsque les articles sont localement disponibles et que le montant en cause ne dépasse pas 30 000\$, la recherche de cotation peut se faire sur place. Le chèque est alors directement tiré au nom du fournisseur.
- ✓ Le projet fait également des achats directs, lorsque le produit est disponible au niveau local mais éparpillé entre plusieurs fournisseurs. Le chèque est alors libellé au nom du responsable du volet communautaire qui l'encaisse et procède à des achats directs. Les justificatifs sont transmis à Brazzaville.

Après sélection du fournisseur et passation de la commande, le projet, à travers le logisticien, prend livraison des biens en présence du représentant du CEDAP et les met dans l'entrepôt loué à cet effet. Le bailleur est responsable de la sécurité des biens et, à ce titre en détient les clés dans certains cas. Les entrées et sorties des biens sont documentées par des fiches d'entrées et de sorties.

Les distributions de kits se font par le responsable du point de collecte ou le responsable communautaire selon la nature de l'opération (kits de contrepartie ou microprojet) et consignées dans le document de remise.

L'évaluation constate que l'acquisition des biens et services s'est faite globalement de manière satisfaisante. Toutefois, le logisticien intervenant à toutes les étapes du processus (regroupement des besoins, recherche de cotations, réception des biens et distribution des kits), il existe un risque réel de malversation/détournement de biens de l'organisation.

Aussi, les travaux de reconstruction des magasins d'armes et soutes à munitions ont été conduits par la région militaire sur la base d'un devis de travaux approuvé par le projet. Certaines dépenses n'ont jamais été justifiées et les travaux formellement certifiés par le projet (cas de NKAYI).

Recommandation n°9

- Le Bureau du PNUD doit renforcer le rôle du CEDAP dans l'appui aux projets. Aussi, pour raccourcir le délai d'acquisition de biens, le CEDAP pourrait, après consultation, retenir quelques fournisseurs agréés. Dans les mêmes conditions de prix, les acquisitions de biens pourraient se faire sans recourir à des nouvelles cotations, ou des nouveaux appels d'offres pendant une période de six mois.
- Le CEDAP doit également veiller au respect des règles du contrôle interne afin de garantir la transparence des transactions.

Commentaires du management

Le management prend note de cette recommandation et précise que le CEDAP a déjà un certain nombre de LTA qui permet de raccourcir les délais. Cette initiative mérite d'être poursuivie et élargie le cas échéant aussi au domaine qui concerne le DDR. Le management tien également à noter que le respect des règles du control interne sont au centre des préoccupation du management.

5.2.5. Le Suivi et Evaluation

Le suivi d'activités des microprojets s'est fait dans une moindre mesure dans la phase de réalisation des microprojets. Dans le Pool, le financement étant intervenu à la fin du projet, le suivi n'a pratiquement pas été effectué. Aucun document de visite ou de suivi (fiche de visite de terrain, fiche d'évaluation du microprojet du manuel de suivi et évaluation du PNUD) n'est renseigné sur l'état d'avancement de mise en œuvre des activités en dehors des rapports mensuels et semestriels produits par le projet. Cette situation s'explique principalement par le mode opératoire direct choisi par le projet et les difficultés liées à l'insuffisance de moyens logistiques et humains dans la gestion des activités de réinsertion. En effet, l'appui aux activités de réintégration donné directement par le staff sans passer par des agences de réalisation, a été un des facteurs limitant la performance du projet et le suivi des microprojets. Pour la gestion de contrepartie, les ex combattants s'inscrivant sous de pseudonyme et de fausses adresses, le suivi de ce volet s'avère pratiquement impossible.

Le projet n'a pas non plus initié et mis en place un mécanisme inclusif de suivi impliquant, outre le PNUD, le service technique de l'Etat ou les représentants des communautés bénéficiaires. En outre, aucun cadre périodique de revue conjoint des activités n'a été mis en œuvre. Les visites conjointes prévues par le Comité de Pilotage n'ont pas été effectuées.

A cela s'ajoute, l'absence d'une base de données globale sur l'ensemble du processus et les composantes du projet, ce qui n'a pas permis de retracer et suivre les activités du projet de façon transparente. Le volet communautaire n'a pas du tout été renseigné. La mission n'a pas été en mesure de vérifier, à partir de la base de données, le nombre des bénéficiaires par microprojet, le montant

engagé, la localisation et l'adresse du bénéficiaires, le contact du bénéficiaire, le sexe du bénéficiaire, le nombre de bénéficiaires associés, le nombre de dépendants, la situation de référence etc... ; Même dans le rapport final d'exécution, la présentation d'activités est faite différemment entre le Pool et les autres départements.

Le Suivi Evaluation est une fonction essentielle qui contribue à améliorer la performance d'un projet. La mise en œuvre d'un projet nécessite la mise en place de mécanisme et l'élaboration des outils de contrôle pour assurer que les réalisations sont conformes aux objectifs définis. Ainsi, en cas de besoin, des mesures d'ajustement et de corrections nécessaires pourraient être prises, en considération de l'évolution du contexte et des réalités. En impliquant les services techniques de l'Etat (agriculture, élevage, commerce), la fonction de suivi et d'évaluation renforce l'ancrage institutionnel du projet et peut contribuer à la pérennisation des activités.

Recommandation n°10

- Le Bureau doit veiller à la mise en place d'un bon système de suivi et évaluation des activités mises en œuvre.
- Pour mieux assurer la fonction d'assurance qualité, il est important que la fonction de suivi soit rattachée au Programme. Le cas échéant, chaque projet doit assurer le suivi et le contrôle des activités réalisées par les agences de réalisations (ONG-Entreprises, OCB, CGDC...)
- Au-delà du projet, le PNUD doit encourager la mise en place des mécanismes de suivi conjoint impliquant le service technique de l'administration publique concerné par le projet et les représentants des communautés ciblées.

Commentaires du management

Le management prend bonne note de cette recommandation pertinente. Le suivi&évaluation s'est renforcée avec la création du poste d'Assistant Représentant Résident. Le management est également en train d'explorer la possibilité de créer au sein du bureau un poste de suivi & évaluation. Il s'engage également que les futurs projets prévoient suffisamment de ressources et les compétences requises lors de l'élaboration du document de projet.

La base de données est un outil pratique et précieux pour la planification, la gestion et le suivi des activités d'un projet. Elle facilite le classement, l'indexation, l'archivage, la recherche et la présentation de données et d'informations utiles à la gestion et au suivi au quotidien.

Recommandation n°11

Pour améliorer la performance de la gestion des projets mis en œuvre, le Bureau du PNUD doit veiller à la mise en place d'une Base de Données fiables des projets exécutés.

Commentaires du management

5.2.6. L'Exécution financière

Tableau n°2 : Etat des financements du projet

Sources /Bailleurs	Montant alloué	Budget total dépensé	Taux d'utilisation des fonds (%)
Japon	2 093 524 US\$	2096886	101.6
PNUD/BCPR	150 000 US\$	142509	95
Total	2 243 524 US\$	2239395	99.8

Le PCADII a bénéficié pour l'essentiel du financement japonais à hauteur de 2 093 524 \$US. A la clôture d'activités, le projet a dépensé plus que le budget alloué enregistrant un dépassement de plus de 12000\$. Ce dépassement a été amplifié par le salaire du CTP en poste jusqu'en mars 2010.

Pour le PTA, 95% du budget alloué a été dépensé.

Sur la base de la conventions de financent avec le Japon et du rapport financier tiré, il est très difficile de procéder à une analyse des dépenses par activités sur la base du budget alloué et de pouvoir se prononcer sur ce que représentent les coûts opérationnels et les couts de fonctionnement par rapport aux dépenses totales.

5.2.7. Ressources Humaines

Le projet a disposé d'une équipe opérationnelle, multifonctionnelle, composée de 23 personnes réparties à travers les différents points de collecte et les zones d'intervention. Les fonctions et leurs lieux d'affectation se présentent comme suit : Unité de Gestion (un CTP, un chargé des opérations, un Assistant administratif et financier, un logisticien, quatre chauffeurs ; les 4 points de collecte : chargés de collecte (3), Responsables appui communautaire (3) facilitateurs (6), agents de sécurité (3).

5.2.8. Ressources Matérielles

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, les locaux ont été mis à disposition du projet dès le démarrage des activités en juillet 2007 moyennant quelques travaux d'aménagements. Les points de collecte ont été installés dans les locaux du PNDDR à Brazzaville, Dolisie, Owando et Kinkala.

Outres le mobilier et fournitures de bureau, le PCAD2 a acquis également le matériel informatique notamment des ordinateurs portatifs, des imprimantes et photocopieuses destinés au fonctionnement des points de collecte et l'unité centrale.

Pour conduire ses activités, le projet a disposé de 2 véhicules Nissan hérités du PCAD1, deux (2) Toyota-BJ mis à disposition par le PNUD, une Toyota GX et Six (6) motos Yamaha achetées.

La mise en place des supports et outils opérationnels a facilité la gestion et le suivi des activités.

VI. PRINCIPALES REALISATIONS DU PROJET

6.1. Groupe cible/bénéficiaires

A la lumière des visites de terrain et des entretiens menés, la mission a fait le constat suivant :

- ✓ Des anciens combattants ont directement remis des armes aux points de collectes mis en place et bénéficié des avantages ouverts par le projet,
- ✓ Des anciens combattants, par peur et méfiance, ont préféré remettre les armes par personnes interposées ou sous de pseudonymes et en toute discrétion.
- ✓ Des civils avertis et qui ont de moyens, ont acheté des armes auprès des miliciens, pour les remettre au projet et bénéficier des avantages;
- ✓ Des anciens combattants des opérations précédentes de collecte d'armes ont pu bénéficier des avantages du projet après remise d'arme;
- ✓ Des civils ont pu bénéficier des avantages du projet sans remise d'arme;

Des amis et des familles entières se sont retrouvés bénéficiaires directs du projet PCAD2. Cela s'explique surtout par le manque de définition rigoureuse des critères d'accès au bénéfice du projet.

En l'absence d'une définition rigoureuse des critères d'accès aux bénéfices du projet, la mission conclut que les bénéficiaires réels correspondent effectivement aux bénéficiaires cibles, sur la base du seul critère de remise d'armes et de munitions.

Recommandation n°11

Le Bureau du PNUD doit veiller à ce que des critères d'accès au bénéfice du projet soient clairement définis et rigoureusement respectés dans la mise en œuvre.

Commentaires du management

Le management prend note de cette recommandation pertinente et s'engage à faire en sorte que les critères d'accès aux bénéfices soient clairement défini si un projet similaire devait se réaliser au Congo.

6.2. Les Réalisations du projet

Tableau n° 3 : Synthèse de résultats du projet

Output	Résultats prévus	Résultats attendus	% réalisations	Observations
Armes collectées	3250	1447	44.5	958 bénéficiaires
Explosifs	3000	6538	218	
Munitions TTC	1000 000	139 181	13.9	
Réinsertion XC	140	75	53.6	241 bénéficiaires
Travaux Réhabilitation	6	3	50	
Formation des armuriers	3	3	100	106 bénéficiaires
Formation des parlementaires	1	0	0	

Tableau n°4 : Résultats par point de Collecte d'armes

Résultats/Site de collecte	Brazza	Dolisie	Owando	Kinkala	TOTAL
Armes collectés	718	569	103	57	1447
Explosifs	6039	225	45	229	6538
Munitions	106 060	20 904	1830	10 387	139 181
Nombre de projets financés	30	14	9	22	75
Nombre de bénéficiaires	136	44	34	27	241

6.2.1. Résultats de collecte d'armes

Au total, 1447 armes légères et de petit calibre, 6538 explosifs et 139 181 cartouches tout calibre confondu (tcc) ont été collectées au terme du projet PCAD 2 auprès de 1200 détenteurs illégaux d'armes.

Pour la destruction, sept (7) opérations de destruction des armes et munitions collectées ont été organisées dans les différents points de collecte dont deux (2) à Brazzaville, une (1) à Owando, deux (2) à Dolisie et deux (2) à Nkayi.

Tableau n°6 ; Cout global (fonctionnement et opération) par arme

Programme	Période	Organe d'exécution	Cout global	Sources de financement	Résultats	Cout per capita	Cout Unitaire \$
Prog de demob et de Réinsertion	2002-2005	HCREC	5 M USD	Banque Mondiale	2000	2500	2500
Spécial DDR Pool	03/2005 06/2005	HCREC	250 M fcfa	Gouvernement du Congo	402	621 891	1382
PCAD1	2005-2007	PNUD	2M Eu	Union Europ	1308	1529	2141
PCAD2	2008-2009	PNUD	2 ,35M\$	Japon/Pnud	1447	1624	1624

Le coût de transaction d'une arme collectée est plus élevé dans l'approche « Arme contre kit de contrepartie » que dans celle du « Rachat en espèces », sans compter le cout d'opportunité où l'ex combattant reçoit immédiatement et en espèces, après remise, la valeur conventionnelle fixée pour chaque type d'arme. Tandis que pour la contrepartie, non seulement la valeur est plus petite, mais aussi le temps d'attente est anormalement long (3 mois en moyenne avec des extrêmes allant jusqu' à 8 mois voir plus). Pour ceux d'entre eux non intéressés par l'article de contrepartie, il faudrait chercher un repeneur qui souvent ne met pas le prix de l'article sur le marché. Par exemple un PMK est racheté à 100 000 FCFA tandis qu'en terme de contrepartie l'ex combattant reçoit 200 points valeurs soit l'équivalent de 60 000 FCFA. A cela, il faut ajouter le temps d'attente et la recherche de client prêt à acheter l'article. Pour l'ex combattant, assoiffé et pressé d'avoir un peu de liquidité, le calcul est vite fait. En revanche, pour l'ex combattant qui opte pour le micro projet, le choix est économiquement et socialement plus rationnel, car plus consistant et générateur de revenu dans le temps.

Lorsqu'on évalue globalement le cout de transaction per capita (frais de fonctionnement et d'opération compris), de quatre projets exécutés sous différentes modalités et selon différentes approches, le cout moyen se chiffre respectivement à 2500\$US pour le PDR, 1382\$US pour le DDR spécial Pool, 2141\$US pour le PCAD1 et 1624\$US pour le PCAD2. Le cout de PCAD2 est plus faible si on sait que ce coût comprend également le coût de 75 microprojets de réinsertion en faveur de 241 bénéficiaires.

6.2.2. Résultat de réintégration d'ex combattants

Points de collecte	Nombre de projets	Nombre de bénéficiaires
Brazza	30	136
Dolisie	14	44
Owando	9	34
Kinkala	22	27
Total	75	241

Au total 75 microprojets ont été financés dont 30 à Brazzaville, 22 dans le pool, 14 à Dolisie, 9 à Owando. Les différents secteurs d'activités sont essentiellement l'agropastoral, le commerce d'articles divers, la prestation des services. Ces projets ont facilité la réintégration socio économique de 241 ex combattants dont 136 à Brazzaville, 44 à Dolisie, 34 à Owando et 27 à Kinkala.

Par l'option de contrepartie, 958 ex-combattants ont bénéficié d'articles divers permettant de renforcer leurs activités et d'améliorer leurs conditions de vie. Mais selon divers témoignages, la plupart d'ex combattants ont vendu leurs kits aussitôt qu'ils les eurent reçus.

Sur la base du plan de travail et des témoignages recueillis, le délai moyen de réalisation du produit était de trois mois. Dans certains cas, il pouvait aller à 8 voir exceptionnellement 12 mois du fait de la lenteur dans la fourniture des intrants.

6.2.3. Renforcement de capacité de l'Armée

En matière de renforcement de capacité du gouvernement, la prolifération illicite des armes trouvant aussi sa justification dans la circulation des armes subtilisées dans les casernes militaires, le PCADII a procédé à l'amélioration du cadre sécuritaire des structures étatiques de dépôt d'armes. Dans ce cadre, le projet a réhabilité trois (3) magasins d'armes des Zones Militaires de Défense de Dolisie, Owando et Brazzaville. Le système de sécurité a été renforcé et les outils de gestion des armureries ont été également améliorés.

A la réfection des bâtiments s'est ajoutée la dotation d'un équipement composé des râteliers, des caissettes, des armoires et de l'outil informatique (ordinateurs, imprimantes doté d'un scanner et d'une photocopieuse).

En matière de renforcement de capacité du personnel, le Projet a, en collaboration avec le Ministère de la défense nationale, organisé une série de formation sur la sécurisation des armes et la gestion des armureries. Au total 106 cadres (officiers et sous officiers des forces armées congolaises, de la police et de la gendarmerie) répartis dans tout le Pays, ont été bénéficiaires.

6.2.4. Les question transversales

Le projet PCAD2, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, n'a pas prévu la prise en compte des questions transversales liées au genre, au VIH/SIDA, à l'environnement et aux Droits Humains. Par conséquent, on n'a enregistré aucun résultat à ce niveau.

6.2.4.1. La prise en compte de l'aspect Genre et de la participation de la Femme

Le conflit a aggravé les disparités entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles. Cette constatation est manifeste dans la division du travail, l'attribution des responsabilités sociales et dans l'accès aux ressources et services sociaux. En effet, les femmes et les hommes vivent le conflit différemment, jouent différents rôles, et souffrent différemment de la violence sexo-spécifique durant et après le conflit.

Au niveau national, le Gouvernement a élaboré une politique nationale Genre assortie d'un Plan d'action qui vise l'amélioration du statut social et économique de la femme.

Le Bureau Pays du PNUD dans sa politique Genre a désigné un point focal Genre et appuie le Gouvernement dans ses efforts notamment par l'édition en 2009, d'un manuel Guide d'information et de formation sur le Genre et qui attend encore son approbation pour être vulgarisé.

Malgré tous ces atouts, le PCAD2 n'a développé aucune politique, stratégie ou action en faveur de la promotion du Genre. Et bien qu'il y ait des femmes bénéficiaires de l'appui du projet et des outils prévoyant la désagrégation des bénéficiaires par sexe, le projet n'a pas renseigné la BDD pour une analyse Genre de ses interventions ; Le staff du projet n'a jamais bénéficié d'une formation en Genre en vue du renforcement de sa capacité dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités tenant compte de l'aspect Genre

Le point focal Genre n'a pas été associé ni dans l'élaboration et l'approbation du projet PCAD2, ni dans l'élaboration des outils de suivi pour apprécier la sensibilité Genre. Elle n'a pas été approchée et elle-même n'a pas eu l'initiative de former les collègues du PCAD2. Notons cependant qu'une formation a été organisée en 2007 sur le concept de base Genre en faveur du staff du PNUD.

Dans un pays où les femmes représentent plus de 51,7% de la population, le projet doit promouvoir la perspective genre en vue de combler les disparités de genre dans le processus de réintégration.

Fort heureusement qu'au niveau du bureau, un projet de réinsertion socio économique des femmes associées aux groupes armés et victimes des violences de guerre est en cours d'exécution .

Recommandation n°12

- Conformément à son mandat, le Bureau doit systématiser, la prise en compte de l'aspect genre dans les interventions des projets.
- Le Gouvernement doit œuvrer à la mise en œuvre du Plan d'action notamment pour accroître la participation des femmes aux divers mécanismes de prise de décision ;
- Le PNUD doit appuyer davantage de formation et de sensibilisation sur l'aspect Genre à destination: (i) des responsables et experts des projets, (ii) des partenaires communautaires (CDSP) et du Comité de pilotage);
- La PNUD doit appuyer la vulgarisation du manuel d'Information et de Formation de base sur le Genre édité avec l'appui technique et financier du PNUD en 2009.

Commentaires du management

Le management souhaite nuancer cette recommandation et précise que l'absence de prise en compte du genre dans un projet ne signifie pas qu'il soit absent dans tous les autres projets du PNUD. Le projet PRESJAR vise essentiellement la réintégration des femmes et des filles associés au et/ou affectées par le conflit. Le PNUD a également vigoureusement soutenu et appuyé la loi sur la parité pour la représentation des femmes au sein des instances de décision politiques et administratives. De nombreuses activités de formation et de sensibilisation sur le genre se sont tenues avec l'appui du PNUD à l'interne tout comme à l'externe du bureau. Finalement un manuel d'information sur le genre a été rédigé en 2008 actualisé en 2009 et publié en 2010

6.2.4.2. La prise en compte du VIH/SIDA

Le document du projet n'a pas du tout prévu de traiter les questions de prévention du VIH/SIDA comme composante transversale. Dans la mise en œuvre du projet, les responsables n'ont pas non plus jugé important d'aborder la question du VIH/SIDA. Or, ce n'est un secret pour personne que les combattants font partie des groupes les plus touchés par le VIH/SIDA. Leurs style et conditions de vie font d'eux un des groupes les plus exposés aux risques.

Au plan national, le Gouvernement a élaboré et adopté un plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA axé sur la prévention, le traitement, la prise en charge psychosociale et économique et une meilleure coordination des réponses au VIH.

Aussi, étant donné que la lutte contre le VIH/SIDA constitue l'une des priorités de l'agenda global des Nations Unies, le PCAD2 devrait appuyer les initiatives de prévention du VIH/SIDA et permettre ainsi au PNUD d'accompagner les efforts du gouvernement dans sa bataille contre la pandémie du SIDA.

Recommandation n°13

Le Bureau doit systématiquement intégrer la question du VIH/SIDA dans tous ses projets et programmes

Commentaires du management

Le bureau prend note de cette recommandation et s'engage à intégrer dans la mesure du possible (compte tenu des ressources limitées à sa disposition) les questions de VIH/Sida dans les projets où ces questions sont pertinentes.

6.2.4. 3. La prise en compte de l'Environnement

Pour le Gouvernement, la question environnementale fait partie de ses priorités. Il a lancé depuis 1991 la préparation d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Aujourd'hui, les documents de diagnostics et de politique sectorielle pour l'environnement sont disponibles. Ils définissent la vision du Gouvernement et traduisent son engagement dans la gestion de l'environnement.

Pour le PNUD, la protection de l'environnement fait également partie de son mandat global. Pourtant, dans sa conception comme dans sa mise œuvre, le projet PCAD2 n'a pas prévu la prise en compte des questions liées à l'environnement. C'est seulement dans les fiches d'analyses des microprojets soumises au CDSP que l'on retrouve dans la liste des critères d'appréciation : « Appréciation de l'impact sur l'environnement ».

Recommandation n°14

Dans l'élaboration des projets comme dans la mise en œuvre, le PNUD doit veiller à la prise en compte des sauvegardes environnementales et sociales. Ainsi, le financement de microprojets qui pourraient avoir des impacts négatifs sur l'environnement et la santé de la population doit être prévenu.

Commentaires du management

Le management prend bonne note de cette recommandation pertinente et admet que c'est une pratique encore embryonnaire dans la conduite des projets PNUD. Le management s'engage par conséquent à mettre en place un control systématique de tous les projets par le point focal environnement afin d'assurer un impact positif ou au minimum neutre sur l'environnement.

6.2.4. 3. La prise en compte des Droits Humains

Les ex combattants sont connus pour leur atrocité, leur violence souvent armée et leur violation des droits humains. Ils sont à l'origine de nombreux incidents d'ordre sécuritaire. C'est pourquoi, un programme de sensibilisation axé sur l'information, l'Education et la communication est nécessaire pour cultiver en eux un comportement citoyen et responsable, respectueux des droits de chaque citoyen. Malheureusement, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, le projet n'a rien prévu ou entrepris en la matière.

6.2.5. Le partenariat

Au regard de la diversité des enjeux et des défis à relever, le processus de pacification et de reconstruction du pays nécessite le développement d'un partenariat solide et diversifié au plan institutionnel, stratégique et opérationnel.

6.2.5.1. Au plan institutionnel,

En dépit de la divergence d'approche entre le PNUD et le Gouvernement, le projet a réussi à construire un partenariat solide avec le HCREC. Un Comité de pilotage a été mis en place et ses sessions ont permis d'approuver le document du projet et de donner des orientations sur des questions précises. La collaboration avec les autorités militaires a été remarquable dans le transport, le stockage, la neutralisation, la destruction des armes et munitions, l'organisation des formations de renforcement de capacités des officiers et sous officiers sur la gestion des armureries de l'Etat et la mise en œuvre des travaux de construction/réhabilitation des magasins d'armes et de soutes à munitions. Le PNDDR a été un partenaire privilégié du projet et l'administration publique s'est impliquée dans la validation

des projets de réinsertion à travers le Comité Départemental de Sélection des Projets(CSDP). La mise en œuvre du PTA de Pool s'est faite selon la modalité NEX, traduisant ainsi le niveau d'engagement du Gouvernement/HCREC dans la gestion du projet.

6.2.5.2. Au plan stratégique,

L'évaluation n'a enregistré aucun partenariat avec des partenaires stratégiques pour renforcer les actions du projet en termes de complémentarité ou synergie d'intervention. Même entre les projets PNUD (PCAD2, PRESJAR, PRAEBASE) les synergies n'ont pu être développées. Avec les agences du SNU, le projet n'a pas non plus réussi à développer des initiatives conjointes en soutien ou en renfort à ses interventions.

6.2.5.3. Au plan opérationnel,

Le projet a préféré l'exécution directe par ses propres agents sans passer par les ONGD ou les organisations de la société civile. On ne lui reconnaît aucun partenaire de réalisation. Pour les projets d'intérêt communautaire, le projet était sensé travailler avec les Organisations Communautaires de Base (OCB). A ce niveau, le seul cas connu relevé par la mission est le partenariat avec l'OCB de Talangai à Brazzaville pour la construction d'un dalot. Du fait des difficultés rencontrées dans la gestion et la mise en œuvre des travaux, ce partenariat n'a pu aboutir.

Au plan financier, le projet n'a été financé que par le Japon et le PNUD/BCPR. Le projet avec l'appui du Bureau n'a pu mobiliser aucun financement additionnel.

Recommandation n°15

- Le PNUD doit continuer à construire de bonnes relations de partenariat avec le Gouvernement.
- Le PNUD doit encourager les projets en cours d'exécution et futures, à développer des synergies et de complémentarités d'actions sur le terrain. Aussi dans la mesure du possible, les synergies doivent être recherchées dans les interventions des agences du système des Nations Unies. Mieux, pour imprimer davantage d'impacts, le PNUD doit encourager le développement d'initiatives conjointes entre plusieurs agences et rendre ainsi visible le concept de « ONE UN » ;
- Dans ce contexte de crise et de rareté de ressources et face à des enjeux et défis multiformes, le PNUD doit placer la question de la mobilisation de ressources au cœur de ses priorités. Dès lors, la diversification et le renforcement du partenariat financier s'impose. Pour ce faire, le Bureau doit recruter un expert en mobilisation de ressources.

Commentaires du management

Le management prend note de cette recommandation et précise que les relations de partenariat avec le Gouvernement sont excellentes. En revanche il est juste d'insister sur la nécessité d'exploiter des synergies et des complémentarités sur le terrain. C'est une question à laquelle le management accorde beaucoup d'importance. Afin de décloisonner les unités thématique des équipes multi-thèmes on été constituée en 2010. Cette initiative mérite d'être poursuivie et intensifié une tâche à laquelle le management va s'atteler en 2011. Pour ce qui est de l'expert en mobilisation de ressources, le management craint que le contexte du Congo (pays à revenu moyen, peu de bailleurs) ne se prête pas à la création d'un tel poste, au-delà des contraintes financière qui empêche le bureau à renforcer d'autre domaines tout aussi important. En revanche une stratégie de partenariat a été rédigée et validée en 2010 et de nouveau financement sont en train de se concrétiser, notamment avec l'Union Européenne, les Etats Unis, la Fondation pour la Sécurité Humaine.

VII. EFFETS ET IMPACTS DU PROJET

A moins de deux ans après la fin du projet, il est difficile et prématuré d'apprécier raisonnablement l'impact du projet. Avec l'accord du management, le consultant s'est attaché à évaluer surtout les résultats et leur contribution aux effets recherchés. Ainsi à la lumière des résultats atteints, des constats, témoignages et analyses de la situation, le projet a, aux cotés d'autres interventions, eu des effets certains:

7.1. Effet sur le plan sécuritaire

Résultat 1 : Les armes légères de petit calibre détenues de manière illégale sont collectées et détruites ;

Au terme des opérations menées par le projet environ 1450 armes, plus de 6500 explosifs et environ 140 000 munitions ont été collectées et détruites. Même s'il est difficile d'en apprécier l'effet sur le niveau de la violence armée et du banditisme, les populations des zones couvertes par le projet ont le sentiment d'être en sécurité et ce, en dépit de la quantité supposée d'armes encore en circulation illégale. Ce sentiment repose surtout sur l'engagement et l'effort perceptible des gouvernants à restaurer l'autorité de l'Etat et à garantir la sécurité des personnes et des biens. Le retour à la stabilité et à la sécurité doit être surtout recherché dans l'aboutissement des accords signés entre les acteurs politiques. En effet le ralliement du leader de pool a permis à l'Etat d'étendre son contrôle et son autorité, sans restriction, sur tout le département du Pool. Les nombreuses attaques à main armées connues dans les années 2005 et 2006 sont terminées et les nombreuses barrières tenues par les miliciens sont complètement démantelées. Le trafic est intense sur l'axe Pointe Noire-Brazzaville, par voie ferroviaire comme par route, traduisant ainsi la normalisation progressive de la situation politique et économique. Sans vouloir mettre tout à l'actif du PCAD, il y a certainement contribué.

7.2. Effet sur le plan économique et social

Résultat 2 : 75 projets ont été financés et réalisés en appui à la réinsertion d'environ 1200 ex combattants et à la promotion des activités économiques de développement.

Le projet a développé à travers les bénéficiaires, des activités socio-économiques diverses. Grace aux appuis en équipements et matériels de contrepartie (voir liste de 64 articles), le projet a permis à environ 1200 bénéficiaires d'avoir des matériels répondant à leurs besoins immédiats d'amélioration de l'habitat (tôles, brouette, pèles, houes, etc ...), de transport et déplacement (bicyclettes), de renforcement de leurs activités agricole, commerciale, de service ou d'élevage. Pour 240 d'entre eux, ces appuis ont porté sur des microprojets générateurs de revenus leur permettant d'être occupés, d'avoir de revenus qui leur ont permis de se prendre économiquement en charge et leur garantissant ainsi un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé et à un statut social plus enviable.

Une réintégration réussie de façon durable doit s'apprécier, au double plan social et économique.

Au plan social, la réinsertion se fait d'abord au plan familial et communautaire. Dans le contexte du Congo et à la lumière des entretiens conduits, la mission n'a pas relevé de sentiment de rejet de l'ex-combattant aussi bien par sa famille que par sa communauté du fait des atrocités commises. La famille ou la communauté de retour ne constitue donc pas d'obstacle ou même de facteur limitant de la réintégration sociale de l'ex combattant.

Au plan économique, la qualité du produit repose ici sur l'occupation partielle ou totale de l'ex combattant par l'activité, le niveau de revenu tiré et les capacités de prise ou d'auto prise en charge durable.

A Brazzaville, dans l'échantillon de bénéficiaires du projet retenus, sur les 6 microprojets visités, 5 sont encore en activité. Sur les 20 bénéficiaires associés à ces projets, la mission a constaté les résultats suivants appuyés par de témoignages:

- ✓ 16 bénéficiaires restent encore en activités. Le projet reste leur principale occupation et la source première de leur revenu. Ils déclarent être très satisfaits de leur projet qui leur permet de répondre aux besoins de subsistance, d'éducation, de santé et de bien d'autres besoins de la vie.
- ✓ 4 ont repris les études à l'Université et dans les Ecoles professionnelles dont 3 grâce aux activités commerciales qu'ils continuent encore d'exercer;
- ✓ 3 se sont faits enrôler dans la police (2) et dans l'Armée (1)
- ✓ 1 a vendu sa part au leader du groupe.

Dans le département du Pool, sur les 22 projets financés, la mission a retenu un échantillon de 7 projets à visiter. Il ressort des ces visites et des différents témoignages recueillis :

- ✓ 1 seul projet reste encore en activité et occupe partiellement les 4 bénéficiaires associés. Le projet est loin de constituer la source première de leur revenu.
- ✓ 4 ont abandonné le projet. Parmi eux, 3 sont employés par la Société Générale d'Electricité du Congo (SOGECO) et un autre exerce le métier d'infirmier communautaire;
- ✓ 2 ont abandonné l'activité et sont introuvables

A Dolisie, sur les 14 projets financés, l'évaluation a retenu un échantillon de 7 projets à visiter. Il ressort des ces visites et des différents témoignages recueillis :

- ✓ A Dolisie, les 4 microprojets visités sont en activité et occupent pour l'essentiel les 12 bénéficiaires associés. Pour 6 d'entre eux, le projet constitue la source première de leur revenu. Pour les 6 autres, ils représentent une activité secondaire.
- ✓ A Nkayi, les 2 projets visités sont en activité. Les 10 bénéficiaires associés sont en réalité 5. On enregistre un abandon et une reconversion de l'activité de l'élevage à la vente d'eau Mayo (représentant exclusif);
- ✓ A Sibiti, le seul projet d'élevage de porcs visité n'est plus en activité. La mission n'a pas pu obtenir d'information sur les 7 bénéficiaires du projet.

Donc au regard de ce qui précède, sur 20 projets ciblés par la mission, 12 sont encore en activité soit 60%. Parmi les 54 bénéficiaires initialement engagés dans ces projets, 32 tirent l'essentiel de leur revenu de cette activité, 7 se sont faits employer et 4 ont repris les études qu'ils financent grâce à leurs activités et 11 sont sans nouvelle. Globalement 43 bénéficiaires sur les 54 ciblés peuvent être considérés comme économiquement et socialement réintégrés dans leurs communautés soit environ 80% des bénéficiaires des microprojets. Mis à part les salariés, 36 bénéficiaires, soit environ 67% restent engagés dans leurs microprojets et continuent à y tirer l'essentiel de leurs revenus.

Ce résultat est fort encourageant quand on sait les insuffisances liées au suivi de proximité, à un encadrement de qualité (pas de formation au métier, pas de formation civique et pas de formation en gestion), à l'implication de la communauté dans le suivi et à la méfiance des autres membres de la communauté.

En revanche, les appuis aux ex combattants en kits de contrepartie se sont déroulés sans perspective de viabilité durable, même si l'esprit était de booster les initiatives de production de biens et services. Vu l'empressement avec lequel les ex combattants les ont bazarés, il y a très peu de chance que l'opération ait abouti à quelque chose de durable. Malheureusement, cela a concerné 958 bénéficiaires du projet soit 78% de l'effectif total.

Autant 80% des bénéficiaires des microprojets restent en activités (193 sur 241), autant 20 % probablement des bénéficiaires de kits de contrepartie auraient réussi à en faire un usage durable (192 sur 958). Ce résultat entache sérieusement la performance du projet qui ne dépasse guère les 30%.

Globalement le projet a eu un impact positif sur la vie des bénéficiaires. Grâce au projet, environ un tiers d'entre eux ont réussi leur réintégration socio économique de manière « durable » dans la communauté.

Recommandation n°16

Au regard de la performance du projet dans la réintégration durable des ex combattants, le PNUD doit privilégier cette approche et l'améliorer par un suivi plus soutenu des bénéficiaires et un encadrement de qualité.

Commentaires du management

Le management prend note de cette recommandation pertinente qui complète la recommandation no. 7

7.3. Effet sur l'amélioration de la gestion des ALPC

Résultat 3 : Les capacités du Gouvernement sont renforcées par la réhabilitation des armureries et la formation de la force publique et le parlement

Trois (3) magasins d'armes et une soute à munitions ont été réhabilités au profit des Zones Militaires de Défense de Dolisie, de Owando et de Brazzaville, en vue de mieux sécuriser et contrôler le stock d'armes des Forces Publiques.

106 officiers et sous officiers des forces armées congolaises, de la police et de la gendarmerie ont bénéficié d'une formation sur la sécurisation des armes et la gestion d'armureries.

Bien que pertinentes par rapport aux besoins exprimés, les activités de renforcement de capacité réalisées par le projet sont limitées dans leur portée en raison notamment de :

- ✓ manque de râtelés, de caissettes et de palettes à Nkayi pour rendre le magasin plus opérationnel ;
- ✓ Le manque de câble pour rendre le matériel informatique fonctionnel ;
- ✓ La dotation des régions en logiciel approprié et la formation des gestionnaires à cet effet;

Recommandation n°17

Au regard de la pertinence et de l'ampleur des besoins exprimés, le PNUD doit continuer à apporter son appui au Gouvernement dans le cadre plus global de la réforme du secteur sécuritaire.

Commentaires du management

Le management prend note de cette recommandation et précise que les besoins sécuritaire de la population s'expriment primordialement sous forme de sécurité économique et sociale. C'est dans ce sens que le PNUD envisage de soutenir le gouvernement avec un projet qui renforce la sécurité humaine et qui a reçu un premier aval de la part du Fond pour la Sécurité Humaine.

VIII. LES ENSEIGNEMENTS TIRES

8.1. En matière de sensibilisation

Le projet a fourni beaucoup d'effort pour informer et sensibiliser les parties prenantes sur le bienfondé, les objectifs et les avantages ouverts par le projet. Malgré la vaste campagne menée directement par le projet avec souvent l'appui des médias, le résultat du projet était resté timide, la peur et la méfiance de l'autre constamment présentes, obligeant les uns et les autres à vouloir remettre les armes nuitamment, en toute discrétion et dans l'anonymat. Le projet n'a affiché aucune visibilité. Pour être efficace, la sensibilisation doit, dans sa forme et dans son fond revêtir un caractère d'Information/Education/Communication des parties prenantes au projet. Elle ne devrait pas être l'affaire du projet et devra impliquer tous les acteurs politiques, militaires, société civile, confessions religieuses etc... Elle ne devrait pas se limiter au démarrage du projet, mais se poursuivre durant le processus de mise en œuvre sur toutes les étapes du projet. Pour le Pool, l'implication active du Pasteur doit être une condition préalable à la réussite de l'opération.

8.2. En matière de collecte, de stockage, de transport et de destruction d'armes

Le projet a su développer des outils adaptés pour documenter toutes les étapes du processus de collecte, de stockage, de transport, de destruction d'armes et établir des bonnes pratiques basées sur une collaboration active des autorités militaires. Toutefois, une plus grande rigueur devrait être observée dans la gestion des espaces séparés des armes et munitions collectées par le projet de celles de la région militaire (cas de Nkayi où le stock était entreposé dans le magasin d'arme de la région).

8.3. En matière de renforcement de capacité des Forces Publiques

L'enregistrement des armes collectées ayant révélé le peu de rigueur qui caractérise la gestion des armureries, le PNUD doit continuer à accompagner le Gouvernement dans la construction des magasins d'armes et soutes à munitions dans les régions militaires, la formation des différents responsables à la gestion des armureries et leur équipement en matériel informatique et logiciel de gestion approprié. Là aussi, la rigueur doit être observée dans la conduite des travaux et le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des formations (cas de NKAYI où le rangement des munitions nécessite la fabrication des caissettes et des palettes, et les travaux exécutés n'ont pas encore été justifiés au PNUD).

8.4. En matière d'appui en équipement et matériel de contrepartie

Le projet a développé des outils appropriés documentant clairement toutes les étapes du processus de choix, d'acquisition, de stockage et de remise d'articles de contrepartie et développé des bonnes pratiques en la matière. Pour l'acquisition d'articles, le projet a recouru à la fois au service du CEDAP et à l'achat direct par le projet, pour mieux répondre aux besoins exprimés par les ex combattants. Toutefois, davantage de rigueur devrait être observée dans l'acquisition d'articles en respectant les procédures de contrôle interne garantissant plus de transparence dans l'acquisition, le transport, la mise en stock et la remise d'articles. Aussi, l'anticipation des besoins et le choix des fournisseurs

agréés sur place devraient permettre de raccourcir le délai, jusqu'ici anormalement long, de mise à disposition d'articles aux bénéficiaires.

Pour ce qui est de l'option de contrepartie, elle s'avère moins onéreuse que le rachat et plus crédible aux yeux des bailleurs de fonds. Pour bâtir un bon programme de relèvement et de réintégration socio économique des ex combattants, le Gouvernement gagnerait à revoir l'approche de rachat et à développer des approches plus inclusives et communautaires pour adresser à la fois la problématique de la circulation des armes, des violences armées ou de la sécurité humaine.

8.4. En matière d'appui à la réintégration socio économique à travers des microprojets

Le résultat satisfaisant enregistré par le projet doit être encouragé. Le PNUD doit bâtir un modèle de réintégration durable sur le microprojet. Toutefois, les questions de suivi de proximité, de la qualité de l'encadrement, de l'implication des communautés dans le suivi et la visibilité méritent une attention soutenue.

8.6. En matière de développement communautaire

Le projet n'a réalisé aucun projet d'intérêt communautaire direct. La seule initiative appuyée n'a pu aboutir pour des raisons diverses. Pourtant, dans sa conception comme dans son PTA, le projet avait prévu de soutenir la structuration des Groupements Communautaires de Développement (GCD) et l'encadrement des initiatives locales de promotion socio-économique à travers l'organisation d'ateliers de renforcement de capacité. Le Gouvernement avec l'appui du PNUD et des autres partenaires au développement, gagnerait beaucoup à s'engager dans la promotion du développement communautaire (gouvernance communautaire) en harmonie avec la politique de décentralisation accélérée (gouvernance locale).

8.7. En matière du Genre/VIHSDA/Environnement et Droit de l'Homme

Malgré toutes les opportunités que recèle le contexte, le projet n'a développé aucune action contribuant à promouvoir le genre et développement, la lutte contre le VIH, le Droit Humain ou la protection de l'environnement. Le projet n'a initié aucun partenariat à cet effet.

8.8. En matière d'appropriation nationale

La mise en place du Comité de Pilotage du projet consacrée dans le document du projet traduit la volonté de garantir au plus haut niveau l'appropriation des interventions du projet. Aussi, le recours au CSDP pour la validation des projets mérite d'être encouragé. Il traduit de façon forte la volonté d'impliquer et de responsabiliser les autorités et les services techniques de l'Etat dans l'appropriation des résultats du projet et la recherche d'un plus grand ancrage de l'activité dans le secteur. Au lieu de faire directement le microprojet, le PNUD gagnerait en passant par des agences de réalisation techniquement capables, ce qui donnerait plus de temps pour assurer le suivi et le contrôle qualité de l'intervention. Une telle option s'inscrit dans l'esprit et la logique du renforcement de capacité et d'appropriation nationale.

8.9. En matière de pérennisation des interventions

Même s'il est très difficile de certifier la viabilité durable de l'option de kits de contrepartie, les expériences de DDR en général, l'expérience du PCAD I et les témoignages d'entretiens confirment la précarité de l'intervention du projet en kits de contrepartie. Quand on sait que la motivation du promoteur, le choix du secteur et la qualité de l'encadrement et du suivi restent et demeurent les déterminants d'une réintégration socioéconomique réussie, il est très difficile de bâtir un modèle d'appui durable sur la distribution de kits.

8.10. En matière de partenariat

L'absence de partenariat stratégique et opérationnel avec les agences du SNU, la société civile, les OCB, les donateurs, n'a pas permis au projet d'optimiser ses résultats.

IX. LES AXES D'ORIENTATION POSSIBLES PROPOSES

Au vu de ce qui précède, les axes stratégiques d'interventions futures du Projet peuvent se bâtir autour de ce qui suit :

9.1. La Sensibilisation/Consolidation de la paix dans le Pool

Dans l'ensemble du pays en général et des zones d'intervention du projet en particulier, l'évaluation a noté un retour à la paix, à la sécurité et à la reprise d'activités économiques, excepté dans le département du Pool où la circulation illégale d'armes et les anciens miliciens sont les principales causes de menaces et d'insécurité. Dans ce contexte, la communication et la sensibilisation sont essentielles pour la réussite du DDR. Une attention particulière continuera à être accordée à l'appui aux initiatives de consolidation de paix et de réconciliation en s'appuyant notamment sur les organisations civiles et féminines mais aussi sur les notabilités locales dans le Pool. A ce niveau la création d'un Réseau National ALPC regroupant l'ensemble des institutions et des acteurs de la société civile impliqués et /ou engagés dans la lutte contre la circulation illégale des ALPC peut se révéler efficace. Ce réseau peut s'engager dans l'intensification de la sensibilisation des partenaires communautaires et des anciens miliciens, ayant bénéficié ou bénéficiaires potentiels des activités DDR, ainsi que des communautés de retour aux opportunités de réintégration, à la promotion de la paix et de la réconciliation nationale. Pour ce faire, le Réseau doit aussi s'appuyer sur les acteurs communautaires de base (CGDC), qui doivent être formés et outillés dans la prévention, la gestion, la résolution et la transformation positive de conflits. Là où les OCB/CGDC n'existent pas encore, le PNUD doit encourager et appuyer la mise en place de ces organisations pour qu'elles soient capables de prendre durablement en charge les questions liées à la paix, la sécurité et la violence armée.

Recommandation n°18

- Le PNUD doit appuyer le Gouvernement à mettre en place un réseau national ALPC.
- Le PNUD doit appuyer la vulgarisation du manuel de sensibilisation à la paix et le désarmement.

Commentaires du management

Le management prend note de cette recommandation et examinera la possibilité de mettre en place un réseau national ALPC dans le cas du projet sur la sécurité humaine. Le manuel de sensibilisation sur la paix et le désarmement et redondant par rapport à la recommandation no. 5 et pourrait également être confié à l'UNESCO.

9.2. Désarmement/Collecte d'armes

Du fait que la majorité d'armes actuellement en circulation sont détournées de l'arsenal des forces armées et de la police, l'appui au renforcement de la capacité du Gouvernement à mieux sécuriser et gérer ses propres réserves d'armes reste un défi de taille. Pour accroître sa portée, la gestion des armureries doit être intégrée dans un programme de réforme du secteur de la sécurité;

Au regard des estimations d'armes encore en circulation illégale dans toutes ces régions et dans le département du Pool en particulier, les ex combattants et les responsables rencontrés ont encore exprimé leurs souhaits de voir de tel projet venir. Les autorités nationales sont conscientes du phénomène et continuent à marquer leur volonté politique et leur engagement à poursuivre les activités de collecte d'armes par le Rachat. Le lancement « d'une troisième phase de désarmement volontaire dans le pool » le vendredi 24 juin 2011 par le HREC, témoigne de l'intérêt que le Gouvernement accorde à pacifier cette partie du pays. Cependant du point de vue politique et technique, cette opération souffre de grandes insuffisances qui risquent d'hypothéquer les résultats :

- ✓ Au plan politique, l'absence du Pasteur en personne à la cérémonie officielle du lancement laisse planer un doute sur la volonté réelle et l'engagement des acteurs à désarmer les ex miliciens Ninja qui constituent les principaux détenteurs d'armes. En effet non seulement sa présence doit être requise, mais aussi et surtout son implication dans le processus doit être totale de bout en bout. La réussite d'une telle opération nécessite l'engagement, la participation et l'implication des tous les acteurs clés : Gouvernement et autorités locales, Chefs d'Ecuries Ninja - Autorités coutumières et notabilités-Organisations de société Civile etc Pour ce faire, le PNUD doit encourager et appuyer le Gouvernement à organiser un Forum sur la « Paix, la Sécurité et le Développement du Pool ».
- ✓ Au plan technique, il ne doit pas s'agir d'une opération volontaire de collecte d'arme, mais plutôt d'une opération de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) des ex Ninja. Pour ce faire, l'ouverture de points de désarmement et de centres de démobilisation devrait être envisagée. Un appui à la réintégration socio économique durable à travers un encadrement de qualité et un suivi plus soutenu doit être mis en œuvre avec une approche communautaire ciblée.
- ✓ Pour réussir cette opération, des critères de base d'entrée et des exigences techniques pour le désarmement doivent être définis. Ainsi le PNUD et le HCREC, ainsi que le comité de pilotage, doivent déterminer ensemble, entre autres, les cibles, les intéressements, les critères de sélection des bénéficiaires, les types d'armes, les procédures de collecte, de stockage, de transport et de destruction des armes. Il est essentiel que les individus qui remettent leurs armes soient soigneusement enregistrés et reçoivent un ticket unique qui leur permettra d'accéder aux avantages de la réintégration.
- ✓ A cet effet, le PNUD doit appuyer le Gouvernement à l'élaboration et la vulgarisation d'un manuel de désarmement pour adresser toutes les questions politiques, techniques, législatives et opérationnelles.

Recommandation n°19

- Le Gouvernement doit, avec l'appui du PNUD et des autres partenaires, organiser un « Forum sur la Paix , la Sécurité et le Développement du POOL».
- Le Gouvernement doit chercher l'implication totale du Pasteur sur le terrain dans la l'opération du désarmement du Pool ;
- Le PNUD doit aider le Gouvernement et les acteurs engagés dans la question des ALPC à élaborer un manuel de sensibilisation et de désarmement.

Commentaires du management

Le management prend note de cette recommandation pertinente et examinera la possibilité de prendre en compte l'organisation d'un Forum et l'implication du Pasteur Ntumi dans un projet futur.

9.3. Réintégration socio économique des ex combattants dans le Pool

Le PNUD doit continuer à soutenir les efforts du Gouvernement dans la consolidation de la paix et le rétablissement de la sécurité dans le département du Pool. On estime encore à environ 5000 le nombre d'anciens miliciens Ninja à désarmer et à réintégrer dans leurs communautés. Pour ce faire le PNUD doit élaborer et mettre en œuvre un projet d'appui à la réintégration socio économique bâti sur le modèle de microprojets. Toutefois, sur le plan technique et opérationnel, les mesures ci-dessous doivent être prises :

- ✓ Profilage des ex combattants : Il est important de connaître le profil socio économique des candidats à la réintégration et la cartographie des zones de retour.
- ✓ Etude sur les opportunités de réintégration : Elle permettra de mieux connaître les filières porteuses et auto porteuses ainsi que les opportunités de réintégration sur la base des options retenues par le projet.
- ✓ Suivi de proximité : Un dispositif inclusif de suivi doit être mis en place : (i) suivi de proximité par le PNUD, (ii) suivi conjoint par le comité conjoint de suivi (PNUD-Communauté- Administration technique), (iii) Cadre de concertation périodique (réunion mensuelle ou trimestrielle PNUD-partenaires de réalisation- représentants ex combattants-services techniques-), (iv) revue annuelle du projet, (v) la mise en place d'une base de données.
- ✓ Qualité de l'encadrement : Le PNUD doit élaborer un cadre opérationnel d'appui à la réintégration d'ex-combattants décrivant le processus d'accompagnement et les paquets de services d'appui à sous traiter. Il s'agira notamment des services de (i) formation à l'éducation civique, (ii) formation en gestion, (iii) formation au métier (iv) le paquet financier; (v) le recours aux ONG de réalisation et les critères de sélection, (vi) le renforcement de leur capacité et (vii) l'organisation des partenaires d'appui en réseau.

Recommandation n°20

- Le PNUD doit appuyer le Gouvernement à réaliser une étude sur les opportunités de réintégration des ex combattants dans le Pool ;
- Le PNUD doit appuyer l'élaboration participative et la vulgarisation d'un cadre opérationnel de réintégration d'ex-combattants

Commentaires du management

Le Management prend bonne note de cette recommandation pertinente sur une étude plus approfondie concernant la question de la réintégration. Il s'engage à en faire une condition préalable à tout projet futur ayant comme but la réintégration socio-économique d'ex-combattants.

9.4. Partenariat/Renforcement des capacités techniques et institutionnelles

Dans un contexte national marqué par de défis multiformes et des enjeux et caractérisé par la faiblesse de l'Aide Publique au Développement, le PNUD doit œuvrer pour une diversification et un renforcement de son partenariat avec les institutions gouvernementales, les communautés, les agences sœurs et les bailleurs de fonds :

- ✓ Le PNUD doit continuer à construire un partenariat de qualité avec les institutions gouvernementales et œuvrer au renforcement de leur capacité de planification, de GAR et de coordination des aides ;
- ✓ Le PNUD doit amplifier ses interventions et se rendre plus visibles en développant des synergies et de complémentarités sur le terrain.
- ✓ le PNUD doit encourager le développement d'initiatives conjointes entre plusieurs agences et rendre ainsi visible le concept de « ONE UN »;

- ✓ Le PNUD doit œuvrer au renforcement du partenariat avec les communautés et la société civile à travers la création des mécanismes inclusifs favorisant leur implication, participation et responsabilisation dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions du projet ;
- ✓ le PNUD doit placer la question de la mobilisation de ressources au cœur de ses priorités. Dès lors, la diversification et le renforcement du partenariat financier s'impose. Pour ce faire, le Bureau doit recruter un expert en mobilisation de ressources.

9.5. La reconstruction communautaire

L'appui à la mise en œuvre des projets de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures socio-économiques communautaires doit se poursuivre et s'intensifier en raison notamment de :

- leur état de délabrement et de destruction;
- leur importance capitale et stratégique dans le développement et la vie des communautés
- l'immensité des besoins

9.6. La promotion d'activités génératrices de revenus en appui à la consolidation durable de la paix et à l'autonomisation des jeunes.

La pauvreté, l'insuffisance de la demande solvable et la faiblesse de l'offre des services sociaux de base, constituent des facteurs limitant la viabilité économique durable des projets de réintégration. C'est pourquoi, pour consolider durablement le processus de paix et de relance économique, le PNUD doit appuyer les initiatives d'autonomisation des jeunes et des femmes en particulier. Cela pourrait passer par :

- la promotion de la formation professionnelle et l'accompagnement des bénéficiaires à la première installation ;
- la création d'emplois par le développement d'activités à haute intensité de mains d'œuvre
- les services de micro crédit
- le renforcement de l'offre de services sociaux de base (Education, santé, eau et assainissement)

A cet effet, les expériences de PRESJAR et PRAEBASE méritent d'être encouragées et amplifiées.

9.7. Pérennisation/Appropriation

La pérennisation des résultats et l'appropriation de l'ensemble du processus de planification, de gestion et de suivi doivent s'inscrire dans une vision stratégique. Le PNUD doit encourager le Gouvernement à mettre en place et/ou renforcer les Comités Départementaux de Sélection des Projets (CDS), les CGDC, les Comités conjoints de Suivi, les Comités de pilotage et la structuration des groupes des bénéficiaires et le renforcement de leur capacité.

9.8. Les questions transversales

Le projet devra veiller à une systématisation de la prise en compte des questions transversales liées au Genre et Développement, le VIH, l'Environnement et les Droits Humains, dans toutes les interventions.

X. CONCLUSION

A la lumière de l'analyse de la gestion du PCAD II et de ses principaux résultats, la consultation a relevé la pertinence du projet, évalué la performance de la gestion et la viabilité des résultats. En effet, 1445 armes, 6500 explosifs et 140000 munitions ont été collectées et détruites, les capacités de l'Armées renforcées et environ 250 bénéficiaires appuyés dans leurs efforts de réintégration soit environ 1500 personnes. En outre, la mission a tiré, les principales leçons dignes d'intérêt sur l'ensemble du processus, proposé des axes d'orientation stratégique et fait des recommandations aux décideurs en vue d'améliorer les performances dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets futures notamment la consolidation de la Paix et le Développement du Pool.

XI. ANNEXES DU RAPPORT

- a. Tableaux de résumé des forces et faiblesses
- b. Résumé des recommandations
- c. Listes des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
- d. Liste des documents d'aide révisés
- e. Tableau d'articles proposés
- f. Termes de référence de l'évaluation

Annexe A : Synthèse des forces et faiblesses du projet PCAD2

La revue de l'expérience de la mise en œuvre du projet a révélé des forces et des faiblesses dignes d'intérêt. Elles sont regroupées sur les plans institutionnel, technique, opérationnel, administratif et financier.

Forces	Faiblesses
1. Sur le plan institutionnel	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une grande couverture géographique par l'installation de 4 points de collecte couvrant 6 départements; ▪ Qualité de partenariat et de collaboration avec les autorités civiles et militaires (Comité de pilotage, destruction d'armes, mise à disposition des locaux au projet); ▪ Implication des autorités et de l'administration dans la validation des projets CDS); 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible effectif par point de collecte: Un seul responsable communautaire pour 3 départements basé à Dolisie ; ✓ Faible implication des autorités et des communautés dans le suivi;
2. Sur le plan technique	
<p>Sensibilisation : Bonne stratégie au démarrage du projet avec assez d'outils ;</p> <p>Désarmement : Processus de collecte, de transport, de stockage et de destruction d'armes bien documenté ; Existence d'outils de suivi, opération moins couteuse avec des perspectives de viabilité ;</p> <p>Réintégration : par kits de contrepartie bien documentée et moins couteuses ;</p> <p>Réintégration : par microprojet bien documenté, fondé sur le besoin de l'ex combattant et une analyse de faisabilité ; plus adaptée ;</p> <p>Mise en œuvre : Directe par le projet sans interface, qualité de l'encadrement élevée ;</p> <p>Suivi : Directement mené par le projet, existence d'outils de suivi des opérations de collecte</p> <p>Base des données : Existence d'une BDD sur la collecte et le kit de contrepartie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elle n'a pas été soutenue tout au long du projet ✓ Elle n'a pas impliqué d'autres acteurs (exceptés les medias) ✓ Pas de manuel ou guide de sensibilisation ✓ Soucis manifeste de discrétion de l'opération ✓ Enregistrement sous de pseudonymes ✓ Peur et méfiance ✓ Pas de manuel d'opérations ✓ Temps d'attente de kits long ✓ Préférence pour l'argent en espèces ✓ Vente immédiate d'articles aussitôt reçu ✓ Pas de recours aux ONG de réalisation ✓ Niveau de subvention non défini ✓ Encadrement du bénéficiaire faible ✓ Rendement faible ✓ Cout d'opération et de suivi élevé ✓ Peu de suivi de bénéficiaire ✓ Manque d'implication des autorités dans le suivi et de cadres de concertation périodique ✓ Pas de système de classement en dur et électronique ✓ BDD partielle et peu renseignée sur le processus de collecte et de réintégration ✓ Manque de standardisation des outils de suivi et de reporting ✓ Faible diffusion des bonnes pratiques

Annexe B : Synthèse des recommandations.

1. Le Bureau du PNUD doit se conformer au format standard d'élaboration des projets et programmes du POPP; Les objectifs, les produits et les indicateurs doivent être clairement définis afin de faciliter la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
2. Le Bureau du PNUD et particulièrement le DRRP doit s'assurer de l'existence de l'autorisation du siège pour toute exécution selon la modalité (DEX/DIM) et veiller à son renouvellement chaque année.
3. En cas d'exécution selon la modalité NEX, le PNUD doit se conformer aux exigences de cette modalité en assurant un transfert effectif de la responsabilité de gestion administrative et financière des ressources du projet
4. Le Comité de Pilotage étant l'instance suprême de pilotage, de coordination et d'évaluation du projet, le Bureau du PNUD et le Gouvernement doivent veiller à la tenue régulière de ses sessions, en impliquant les donateurs. Aussi les visites conjointes d'évaluations doivent être conduites pour améliorer la gouvernance du projet.
5. Le PNUD doit encourager le Gouvernement à systématiser l'approbation des projets communautaires financés par les partenaires au Développement. Cela renforce la capacité du Gouvernement dans la coordination des partenaires au développement et participe de l'application des principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.
6. Le PNUD doit encourager le développement d'activités IEC de manière soutenue pour promouvoir la culture de la paix et un comportement citoyen de bénéficiaires. Pour y arriver, le bureau doit appuyer l'élaboration et la vulgarisation d'un manuel préparé pour orienter et guider les acteurs;
7. Pour servir de modèle à l'usage des praticiens et contribuer à enrichir la communauté des pratiques, le PNUD doit appuyer le Gouvernement à élaborer un manuel de désarmement. Outre le processus et les supports opérationnels, le manuel doit décrire les principaux acteurs impliqués avec le rôle et la responsabilité de chacun, les groupes cibles visés, les suretés et garanties reconnues par la loi (amnistie) et les limites de cette loi, ce qui se passe après la période d'amnistie etc... Le PNUD doit également appuyer le gouvernement à vulgariser le manuel dans le cadre d'une opération de désarmement/collecte d'armes planifiées et mise en œuvre.
8. Bien que le processus était bien documenté et reposait sur une intention d'impact immédiat et durable pour l'ex combattant, on ne peut pas bâtir un modèle de réintégration basé sur des kits de contrepartie. Le Bureau du PNUD doit plutôt s'orienter vers l'option de microprojets, plus viables.
9. Le rôle du PNUD étant de renforcer les capacités des acteurs et promouvoir l'appropriation nationale, le projet devrait privilégier le recours aux ONG de réalisation, se réservant le rôle d'encadrement, de suivi et d'assurance qualité. Aussi, la réussite d'un projet de réintégration durable étant principalement fonction de la qualité de l'encadrement, le Bureau du PNUD doit appuyer le Gouvernement à élaborer un manuel servant de cadre opérationnel de réintégration. Ce document définira les différents services d'appui à la réintégration (formation à l'éducation civique, formation en gestion et formation au métier choisi) et le cas échéant les modules ainsi que les outils opérationnels de mise en œuvre et de suivi de chaque module.
10. Le Bureau du PNUD doit renforcer le rôle du CEDAP dans l'appui aux projets. Aussi, pour raccourcir le délai d'acquisition de biens, le CEDAP pourrait, après consultation, retenir quelques fournisseurs agréés. Dans les mêmes conditions de prix, les acquisitions de biens pourraient se faire sans recourir à des nouvelles cotations, ou des nouveaux appels d'offres

pendant une période de six mois. Le CEDAP doit également veiller au respect des règles du contrôle interne afin de garantir la transparence des transactions.

11. Le Bureau doit veiller à la mise en place d'un bon système de suivi et évaluation des activités mises en œuvre. Pour mieux assurer la fonction d'assurance qualité, il est important que la fonction de suivi soit rattachée au Programme. Le cas échéant, chaque projet doit assurer le suivi et le contrôle des activités réalisées par les agences de réalisations (ONG-Entreprises, OCB, CGDC...). Au-delà du projet, le PNUD doit encourager la mise en place des mécanismes de suivi conjoint impliquant le service technique de l'administration publique concerné par le projet et les représentants des communautés ciblées.
12. Pour améliorer la performance de la gestion des projets mis en œuvre, le PNUD doit veiller à la mise en place d'une Base de Données fiables des projets exécutés.
13. Le Bureau du PNUD doit veiller à ce que des critères d'accès au bénéfice du projet soient clairement définis et rigoureusement respectés dans la mise en œuvre.
14. Conformément à son mandat, le Bureau doit systématiser, la prise en compte de l'aspect genre dans les interventions des projets. Le Gouvernement doit œuvrer à la mise en œuvre du Plan d'action notamment pour accroître la participation des femmes aux divers mécanismes de prise de décision ;Le PNUD doit appuyer davantage de formation et de sensibilisation sur l'aspect Genre à destination: (i) des responsables et experts des projets, (ii) des partenaires communautaires (CDSP) et du Comité de pilotage);La PNUD doit appuyer la vulgarisation du manuel d'Information et de Formation de base sur le Genre édité avec l'appui technique et financier du PNUD depuis 2009.
15. Le Bureau doit systématiquement intégrer la question du VIH SIDA dans tous ses projets et programmes.
16. Dans l'élaboration des projets comme dans la mise en œuvre, le PNUD doit veiller à la prise en compte des sauvegardes environnementales et sociales. Ainsi, le financement de microprojets qui pourraient avoir des impacts négatifs sur l'environnement et la santé de la population doit être prévenu.
17. Le PNUD doit continuer à construire de bonnes relations de partenariat avec le Gouvernement.
18. Le PNUD doit encourager les projets en cours d'exécution et futures, à développer des synergies et de complémentarités d'actions sur le terrain. Aussi dans la mesure du possible, les synergies doivent être recherchées dans les interventions des agences du système des Nations Unies. Mieux, pour imprimer davantage d'impacts, le PNUD doit encourager la développement d'initiatives conjointes entre plusieurs agences et rendre ainsi visible le concept de « ONE UN » ;
19. Dans ce contexte de crise et de rareté de ressources et face à des enjeux et défis multiformes, le PNUD doit placer la question de la mobilisation de ressources au cœur de ses priorités. Dès lors, la diversification et le renforcement du partenariat financier s'impose. Pour ce faire, le Bureau doit recruter un expert en mobilisation de ressources.
20. Au regard de la performance du projet dans la réintégration durable des ex combattants, le PNUD doit privilégier cette approche et l'améliorer par un suivi plus soutenu des bénéficiaires et un encadrement de qualité.
21. Au regard de la pertinence et de l'ampleur des besoins exprimés, le PNUD doit continuer à apporter son appui au Gouvernement dans le cadre plus global de la réforme du secteur sécuritaire.
22. Le PNUD doit appuyer le Gouvernement à mettre en place un réseau national ALPC. Il doit en outre appuyer la vulgarisation du manuel de sensibilisation à la paix et le désarmement.
23. Le Gouvernement doit, avec l'appui du PNUD et des autres partenaires, organiser un « Forum sur la Paix , la Sécurité et le Développement du POOL». Il doit chercher l'implication totale du Pasteur sur le terrain dans la l'opération du désarmement du Pool ; Le PNUD quant à lui doit aider le Gouvernement et les acteurs engagés dans la questions des ALPC à élaborer un manuel de sensibilisation et de désarmement ;

24. Le PNUD doit appuyer le Gouvernement à réaliser une étude sur les opportunités de réintégration des ex combattant s dans le Pool ; Il doit appuyer l'élaboration participative et la vulgarisation d'un cadre opérationnel de réintégration d'ex-combattants

Annexe C: Liste de personnes rencontrées

N	Nom et Prénom	Fonction /organisation	Contactes téléphoniques
1	Lamine Manneh	PNUD-Représentant Résident	
2	Jeremias Blaser	PNUD- Représentant Résident Adjoint	(242) 660.85.76 / 667.75.99
3	Guy Saizonou	PNUD-CTP PRESJAR	
4	Luisa Dologué	PNUD-CEDAP	
5	Nadège Zoula	PNUD-Conseiller au PRP	
6	José Hanman Wapo	PNUD-OM	
7	Etienne Pérez Epagna	Préfecture Niari-Directeur de Cabinet	00242 05 551 23 67/ 06 600 22 31
8	Charles Richard Mondjo	Général de Division-Chef d'État-major Général des Forces Armées Congolaise	
9	Prosper Nkonta Mokono	Général de Division -Chef d'Etat-major Général Adjoint des FAC	22281-19-40 / 05526-04- 06
10	René Nganongo	Capitaine de Vaisseau- Directeur de Cabinet, du CEMG /FAC	
11	François Ossele	Général de Brigade-Directeur des Operations des FAC	
12	Colonel Tafy	Directeur Central Adjoint des Renseignements Militaires des FAC	
13	Joseph M Bossa	Coordonnateur National PNDDR	551.18.06/668.24.31
15	Colonel Pierre Boumgou Bangou	Haut Commissariat à la Réinsertion des Ex-combattants (HCREC)	
16	Madeleine YILA	Directrice de Cabinet HCREC	
17	Polipos Kaloulou	Ancien. Assistance Logistique / Assistance Administratif et Financier PCAD2	055476639
18	Bofoko Ndossa Euloge	Responsable du Volet Communautaire PCAD2 (Brazzaville et Pool)	055326797 / 068605700

19	NDZOSSI SEVERA	Commerce-Vente des planches	
20	Promoteur Makunsi	Dépôt de boissons gazeuses	055791458
21	Mme Makunsi	Commerce vivre-Boucherie	05574379
22	David Feleka	Chef de Quartier Telengaï	065798551
23	Taty Makosso	Vente boissons et vivres frais (étidiant)	06797985 / 04052418
24	Mbm Richard	Dépôt gaz et location chaises	055212308/ 04409.33.33
25	Jean Bruno Kihoussinga	Ex-Responsable du Point de Collecte de Brazzaville	00242 066586698 / 0555613
26	Mampouya Arly Wilfind	Ex- Facilitateur	06 639 4602
27	Nganga Sosthène Rufin	Ex-Responsable du Point de Collecte Kinkala	242 05732 5828 / 066202551
28	Nzaba Jean-Claude	Ex -Facilitateur Bouenza	066583820 / 055358554
29	Colonel Koubemba Alain	Commandant la 23 ^e Région Militaire Nkayi	05559 6733
30	Bruno Brice Mountso-Lele	Coordonnateur départemental	066527181 / 055393958
31	Mankou Christophe Dieudonné	Elevage petit bétail Nkayi	06 673 87 51
32	Toungouna Ange	Promoteur Distributeur agréé Eau Mayo à Nkayi	066 23 86 71
33	COPROVA	Elevage porcs à Sitbiti	
34	Mampassi Daniel	Responsable point de Collecte Dolissie	(242) 05517.76.81 / 06956.40.71 /
35	Innocent MABIKANA	Préfecture de Niari- Conseiller technique du préfet	05 528 78 71
36	Saya Mbanly Bernadin	Elevage petit bétail Dolisie	066540596 / 05529.74.45
37	Armel Mouanda	DOLISIE Vente de Produits Airtel	055205211 / 069205211
38	Makita Cecile	DOLISIE Alimentation générale	06638 94 44
39	Emile Ekoumo	PNDDR Chargé de projet	
40	Parfait Simplicite NDUNGA	PNDDR-Assistant Amin et Fin	

Annexe D : Liste des documents consultés

1. Programme de Pays 2009-2013
2. Plan d'Action du Programme de Pays 2009-2013
3. Matrice UNDAF 2009-2013
4. Document du projet PCAD2
5. Document du projet PCAD
6. Draft PTA Collecte d'Armes pour le Développement dans le POOL
7. Rapport final PNDDR
8. Rapport final d'exécution PCA2
9. Rapport final d'exécution PTA Collecte d'Armes pour le Développement dans le POOL
10. Contrats de microprojets, contrats du personnel et organigramme
11. Outils opérationnels (différentes fiches et supports.)
12. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2008-2010
13. Cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2009-2013 volumes I et II
14. Document Synthèse du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) volumes I et II
15. Convention de financement avec le Japon
16. TDR Comité de Sélection des Projets (CDS)
17. Comptes rendus de Réunion du Comité de Pilotage
18. Documents d'assistance préparatoire PAPSEC
19. Rapport financier PCAD2 et PAPSEC
20. Rapport d'évaluation final du PCAD
21. Rapport Spécial : Evaluation de base sur la circulation des ALPC en République du Congo, Robert Muggah et Ryan Nichols
22. Rapport financiers PCAD2 2008 et 2009
23. Rapport National sur le Droit de l'Homme, février 2009, présenté à la 5^{ème} session de Conseil des Droits de l'Homme, Genève ' -15 Mai 2009;
24. Manuel Guide d'information et de formation sur le genre 2009
25. Operational Guide de IDDRS
26. Erc ;Guide d'évaluation des projets DDR
27. Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement du PNUD
28. Code de conduite de l'évaluateur

Annexe E : Tableau des principaux articles proposés en contrepartie de la remise d'armes

Type	Désignation articles
Kit de contrepartie	Lampe Luciole
	Table plastique (ronde & carrée)
	Chaise plastique
	Groupe électrogène 0,950kva Essence
	Groupe électrogène 6kva Diesel
	Groupe de soudage, régime intensif 145Amp. Normal 180 Amp 4kw-230v
	Moulin à fufou 4cv thermique
	Moulin à fufou électrique 5cv
	Presse à brique
	Tôles de 3.5kg
	Tôles de 4kg
	Tronçonneuse 0.70
	Nettoyeur haute pression triphasé
	Débroussailleuse manuel/essence et huile
Kit de reinsertion communautaire	Kit semences exotiques
	Tomates en sachet de 5g
	Choux en sachet de 5g
	Concombres en sachet de 5g
	Gombos en sachet de 5g
	Poivrons en sachet de 5g
	Carottes en sachet de 5g
	Piments en sachet de 5g
	Aubergines violettes en sachet de 5g
	Oignons en sachet de 5g
	Machettes en acier inoxydable à bout carré
	Arrosoirs en plastique +/-12 litres
	Bottes en caoutchouc taille 41 – 43
	Pelle ordinaire en acier inoxydable sans manche
	Pulvérisateur a dos de 12 litres
	Brouette
	Houes en acier inoxydable sans manche
	Kit semences vivrières locales
	Arachides (coques) en sac de 20kg
	Maïs en sacs de 10kg
	Soja en sac de 10kg
	Machettes en acier inoxydable à bout carré
	Bottes en caoutchouc taille 41 – 43
	Pelle ordinaire en acier inoxydable sans manche
	Brouette
	Houes en acier inoxydable sans manche
	Kit semences maraîchères locales
	Baselle en kilo
	Oseille en kilo
	Amarante en kilo
	Morelle noire en kilo
	Aubergine locale en kilo
	Machettes en acier inoxydable à bout carré

Arrosoirs en plastique +/-12 litres
Bottes en caoutchouc taille 41 – 43
Pelle ordinaire en acier inoxydable sans manche
Pulvérisateur a dos de 12 litres
Brouette
Houes en acier inoxydable sans manche
Kit de menuisier
Lime à bois
Scie à bois manuelle métallique
Rabot manuel
Equerre
Etou
Sert joint
Marteau arrache clou
Tenaille
Ciseau de menuiserie
Kit d'éleveur
Grillage grosse maille de 2m x 25m en métal inoxydable
Grillage de poulailler de 35m
Brouette
Fourche en acier inoxydable avec manche
Pelle ordinaire en acier inoxydable sans manche
Machettes en acier inoxydable à bout carré
Râteau a 12-14 dents en acier inoxydable sans manche
Kit de maçon
Niveau de maçonnerie 70cm
Truelle de 18cm en métal inoxydable avec manche en bois
Corde nylon de 100m
Décamètre de 50m
Brouette
Pelle ordinaire en acier inoxydable sans manche
Pioche en acier inoxydable sans manche
Kit de couturier
Machine à coudre a pédale sur table
Mettre ruban
Ciseau
Règle graduée de 1m
Kit de piscicole
Tuyau PVC diam 110 de 6m de long
Tuyau PVC diam 120 de 6m de long
Machettes en acier inoxydable à bout carré
Bottes en caoutchouc taille 41 – 43
Pelle ordinaire en acier inoxydable sans manche
Râteau a 12-14 dents en acier inoxydable sans manche
Brouette
Houes en acier inoxydab

Annexe F : Terme de référence de l'évaluation

CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGÉ DE L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET DE COLLECTE ET DE DESTRUCTION DES ARMES POUR LE DÉVELOPPEMENT, PHASE 2 (PCAD2)

Location :	Brazzaville, CONGO
Vacancy Type :	
Application Deadline :	13-Feb-11
Type of Contract :	SSA
Post Level :	International Consultant
Languages Required :	English French
Expected Duration of Assignment :	22 jours

REFER A FRIEND APPLY NOW

Background

Les guerres successives de 1993, 1997 et 2000, ont mis en présence les forces gouvernementales et les milices armées composées en majorité des jeunes dont les plus représentatifs sont les Cobras, les Cocoyes et les Ninjas.

Ces événements répétitifs ont eu des conséquences désastreuses notamment la destruction des édifices publics et privés, le délabrement du tissu économique et social et de nombreuses pertes en vies humaines.

Pour reconstruire le tissu social et économique et retrouver un climat de paix, des accords de cessez-le feu entre les belligérants ont été signés le 29 décembre 1999, ouvrant la voie à la concertation nationale entre toutes les forces vives de la Nation, à l'adoption d'une constitution en Janvier 2002 et à l'organisation des élections présidentielles et législatives en mars et juin 2002.

En Mars 2003, les négociations entre le Gouvernement et les groupes rebelles vont aboutir à la signature d'un accord de paix avec pour corollaire le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants.

En vue de renforcer le processus de consolidation de la paix et la sécurité, des initiatives ont été prises avec l'appui des partenaires extérieurs, parmi lesquels la Banque Mondiale. Le Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants (PNDDR) a été ainsi initié, et le PNUD a été chargé d'assurer le volet désarmement du PNDDR en soutien aux actions initiées par le Gouvernement. Le Projet de Collecte et de Destruction d'Armes pour le Développement (PCAD) a été ainsi mis en œuvre de 2005-2007.

Le PCAD2 constitue la phase II de ce programme qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite des activités de la phase pilote. Il vise à consolider les résultats enregistrés, corriger les insuffisances observées et capitaliser les acquis des projets en cours. On passe de 2 départements à 7 départements avec la volonté de récupérer le plus grand nombre d'armes encore en circulation. Un volet économique fut également initié pour permettre aux ex-combattants d'être réinsérés par de petits métiers ou des projets agricoles et d'élevage en fonction de leurs besoins et de leur capacité à entreprendre.

La cession des armes et munitions par leurs détenteurs se fait sur une base volontaire, peut être anonyme et permet de bénéficier:

Proportionnellement à la quantité d'armes et munitions fonctionnelles remise au PCAD2, de biens d'équipement, de matériaux de construction ou d'outils professionnels;

Selon la pertinence du microprojet différents kits de matériel de réinsertion économique.

La cession d'armes et munitions est individuelle, groupée ou communautaire. Le choix de la contrepartie matérielle se fait à partir d'une liste standard non exhaustive. Lorsque le choix porte sur un microprojet, la formulation se fait avec l'appui d'un expert en Appui Communautaire. Le microprojet est ensuite soumis à validation au Comité Départemental de Sélection de Projet.

Cette seconde phase a été financée par le Gouvernement japonais pour un montant de USD 2,093,524,00.

Le PCAD2 avait pour objectif de,

Collecter et détruire environ :

- 3000 armes,
- 3000 explosifs,
- 60.000 munitions gros calibre,
- 1.000.000 cartouches.

Promouvoir des activités économiques de développement et d'amélioration du bien-être des populations par la distribution d'outils, d'équipements et de matériaux de construction :

- Financer environ 80 projets,
- Organiser des ateliers sur l'encadrement des initiatives locales de promotion socio-économique.

Renforcer les capacités du Gouvernement de la République du Congo dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC :

- Réhabiliter et équiper 6 armureries
- Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur la gestion des armureries et le, contrôle des ALPC organisés dans les zones militaires de défense,
- Organiser un séminaire avec le Parlement sur la mise à jour et l'application de la législation en

matière de politique nationale de contrôle et de gestion des ALPC.

Pour réaliser ces objectifs et consolider le processus du désarmement (collecte d'armes) initié dans sa phase pilote à Brazzaville et dans le département du Pool, le PCAD2 a étendu ces opérations de collecte et de réinsertion dans les autres départements couverts par le PNDDR, notamment dans la Bouénza, la Cuvette, la Lékoumou, le Niari et les Plateaux. Les sept (7) Départements sont administrés par Quatre Points de Collecte dont: Brazzaville, Kinkala, Owando et Dolisie.

Ces Points de Collecte ont été installés à :

Brazzaville pour le département de Brazzaville,

Kinkala pour le département du Pool,

Owando pour le département de la Cuvette Centrale,

Dolisie pour les trois départements du Niari, de La Bouénza et de la Lékoumou.

Duties and Responsibilities

OBJECTIF DE LA MISSION

Conformément aux procédures du PNUD ou à la Convention de financement liant le PNUD et le Gouvernement japonais, le PNUD doit organiser une évaluation externe sur l'ensemble du projet tant du point de vue outputs, outcomes qu'impact des interventions. Les objectifs de l'évaluation sont :

- Mesurer et évaluer les résultats obtenus à la lumière des objectifs du projet ;
- Extraire les leçons apprises et les meilleures pratiques du projet et, sur cette base, faire des recommandations au PNUD et au Haut-Commissariat à la Réinsertion des ex-Combattants sur les questions de désarmement ;
- Sur la base des conclusions de l'évaluation, identifier les axes stratégiques d'interventions du PNUD sur les questions des ALPC en République du Congo.

L'évaluation fera l'objet d'un rapport destiné au PNUD et aux membres du comité de pilotage ainsi qu'à d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux jugés pertinents.

QUESTIONS A ETUDIER

Cette liste de questions est indicative. Elle sera revue par le consultant puis soumise à approbation.

- Quelles sont les principales réalisations du projet par rapport à ses objectifs
- Quelles leçons (positives ou négatives) peut-on tirer de l'expérience du projet
- Quelle est l'opinion du groupe cible sur le projet
- Quelle est le niveau de prise en compte des questions transversales : Genre, environnement, VIH Sida
- Quels ont été les liens et influences des interventions du projet sur le terrain et les politiques de sécurités promulguées par le niveau du Gouvernement.

PERTINENCE

Quel est le degré de pertinence du projet par rapport aux priorités nationales de

développement

Quel est le degré de pertinence du projet par rapport à la promotion d'un environnement propice au développement humain durable

Le projet répond-il aux besoins des groupes cibles (détenteurs illégaux d'armes légères et de petit calibre)

EFFICACITE

Les bénéficiaires réels ont-ils été reçus du point de vue des bénéficiaires cibles

Evaluer la qualité des produits.

EFFICIENCE

Les arrangements pris en matière de gestion du projet sont-ils adaptés

Les ressources du projet (financières, matérielles, main d'œuvre) sont-elles suffisantes sur le plan quantitatif et qualitatif

Est-ce que la stratégie de partenariat du projet a été efficace sur le plan de la pérennisation et de la mobilisation des ressources

La gestion du projet s'est-elle déroulée selon les standards internationaux et les règles et procédures DEX du PNUD

Le projet est-il satisfaisant sur le plan coût/efficacité par rapport à des interventions similaires

Les ressources du projet sont-elles utilisées efficacement pour produire les résultats prévus

Sur la base du plan de travail évaluez la rapidité d'exécution du projet concernant :

La création des produits et des résultats

La fourniture des intrants

IMPACT

Quelle est la contribution des produits à la réalisation des objectifs globaux du projet :

Contribuer à la stabilité et au développement politique et économique du pays

Encourager la confiance mutuelle au sein des différentes communautés

Avoir un impact positif direct sur le niveau de la violence et de banditisme armés

Amélioration de la disponibilité de services socio-économiques de base

Amélioration de la réinsertion économique des individus visés par le projet.

VIABILITE

Les résultats spécifiques du projet sont-ils susceptibles de perdurer une fois que les financements externes auront pris fin:

Dans quelles mesures les parties prenantes se sont approprié les objectifs et les accomplissements du projet

L'institution nationale est-elle capable de continuer à gérer le flux des prestations après la fin du projet

Le projet est-il compatible avec les perceptions locales des besoins ? respecte-t-il les structures de pouvoir local

METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

L'évaluation s'effectuera sur la base :

De la consultation des principaux documents de référence :

- Convention de contribution et de financement
- Document de projet PCAD2
- Rapports périodiques du PCAD2
- Rapport de - Small Arms Survey 2005
- Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion

D'entretiens (directifs, semi directifs, participatifs) avec :

- Le HCREC
- Le PNUD (unité gouvernance, management)
- Ministère de la Défense Nationale
- Etat-Major Général des armées
- La coordination du PNDDR

Des institutions gouvernementales ou non gouvernementales, des administrations décentralisées ainsi que différents groupes de la société civile jugés pertinents par l'évaluateur.

D'une enquête sur un échantillonnage de la population de Brazzaville, Owando et Dolisie bénéficiaire du projet ;

D'entretiens avec les bénéficiaires.

PLANNING, DUREE, LIEU ET DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission aura lieu durant le mois de mars 2011 (date à confirmer en fonction des possibilités de voyage) et se déroulera à Brazzaville, Owando et Dolisie (selon possibilité de déplacement).

La mission sera constituée d'un consultant international, pour une durée de 22 jours, dont 15 jours sur le terrain (honoraires+perdiem) et 7 jours hors pays (honoraires) détaillés comme suit :

- Voyage international aller+retour (classe économique) : 2 jours
- Travail de terrain : 15 jours
- Rapportage : 5 jours
- et d'un consultant national pour une durée de 15 jours (honoraires).

Si nécessaire, un ordinateur portable pourra être mis à disposition des consultants, un véhicule du projet sera disponible pour les déplacements.

RAPPORT

L'évaluation fera l'objet d'une réunion de restitution de fin de mission à destination des membres du

Comité de Pilotage au cours duquel les principaux enseignements de la visite de terrain seront présentés.

Rapport provisoire

Le consultant international remettra, 10 jours après sa mission sur le terrain, un rapport provisoire présentant les éléments évoqués au point 3 ci-dessus. Ce rapport sera envoyé par courrier électronique au PNUD qui se chargera de le transmettre aux membres du Comité de Pilotage.

Rapport final

Le rapport final sera envoyé dans un délai maximum de 7 jours après la réception des commentaires. Il sera envoyé en version électronique (format PDF) au PNUD qui le transmettra aux membres du Comité de Pilotage du projet.

Le rapport final se présentera de la manière suivante:

- Résumé (3 pages maximum)
- Texte principal (30 pages maximum)
- Conclusions et recommandations (3 pages maximum)
- Annexes

Competencies

- Expérience confirmée dans le domaine de l'évaluation
- Expérience pratique dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères ou du DDR
- La connaissance du système des Nations Unies et du PNUD sera un plus.

Expérience :

- Plus de 7 ans d'expérience professionnelle avec au moins 3 ans dans le domaine de l'évaluation
- Langue de travail
- Français. Connaissance de l'Anglais requise .

Required Skills and Experience

- Master ou BAC+5 (Sciences politiques, Sciences humaines, Sécurité, Défense)